



VÉGÉTONUS

le végétal et la préservation des ressources naturelles sources d'un nouveau type de développement pour le Ruffécois



**Candidature du Pays Ruffécois
au programme Leader 2007-2013**



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : UN TERRITOIRE RURAL SOUCIEUX DU DEVENIR DE SON PATRIMOINE NATUREL

A. Présentation et diagnostic du territoire	p.5
1. Périmètre du GAL	p.5
1.1 <i>Organisation administrative.....</i>	<i>p.5</i>
1.2 <i>Historique et fonctionnement du Pays</i>	<i>p.5</i>
2. Diagnostic du territoire	p.8
2.1 <i>Un territoire à plusieurs visages en terme de dynamisme démographique.....</i>	<i>p.8</i>
2.2 <i>Une économie de plus en plus tertiaire qui se développe autour des axes structurants</i>	<i>p.9</i>
2.3 <i>Une qualité de vie indéniable qui ne profite pas à tous de la même façon.....</i>	<i>p.11</i>
2.4 <i>Une agriculture intensive qu'il conviendra de raisonner</i>	<i>p.13</i>
2.5 <i>Un patrimoine naturel de qualité mis en péril qu'il convient de préserver</i>	<i>p.18</i>
2.6 <i>Une volonté affirmée de valorisation touristique du patrimoine naturel.....</i>	<i>p.22</i>
3. Un territoire de projets qui fédère les différents partenaires et forces locales.....	p.25
3.1 <i>Le Pays du Ruffécois, une organisation qui laisse toute sa place à la consultation et à la concertation</i>	<i>p.25</i>
3.2 <i>Les partenaires de l'action économique et de l'emploi</i>	<i>p.26</i>
3.3 <i>Les partenaires dans la valorisation du patrimoine naturel.....</i>	<i>p.27</i>
4. Actions de développement territorial antérieures.....	p.30
4.1 <i>Les politiques contractuelles, des outils phares pour le développement du territoire.....</i>	<i>p.30</i>
4.2 <i>Déjà de nombreuses actions visant à la préservation du patrimoine naturel</i>	<i>p.31</i>
4.3 <i>Le Pôle d'Excellence Rurale, une opportunité de diversification agricole.....</i>	<i>p.34</i>
B. Stratégie du GAL	p.39

1. VÉGÉTONUS : le végétal et la préservation des ressources naturelles sources d'un nouveau type de développement pour le Ruffécois	p.39
1.1 <i>Renforcer l'image et l'attractivité du territoire par la qualité et l'originalité de la gestion et de la mise en valeur de son patrimoine naturel</i>	p.39
1.2 <i>Développer l'éducation à l'environnement en impliquant tous les acteurs du territoire dans une logique de développement durable</i>	p.40
1.3 <i>Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels.....</i>	p.40
2. Une stratégie dans la lignée de la politique du Pays et de ses partenaires.....	p.42
2.1 <i>Le programme Leader : une opportunité de développer des objectifs déjà fixés par la Charte de Développement Durable</i>	p.42
2.2 <i>Une stratégie Leader en lien direct avec les politiques et les actions déjà engagées</i>	p.42
2.3 <i>Une stratégie Leader cohérente avec les orientations prises par la Région Poitou-Charentes.....</i>	p.43
3. Effets attendus	p.44
4. La coopération	p.44
4.1 <i>La valorisation touristique du végétal avec le GAL tchèque de Posumavi.....</i>	p.45
4.2 <i>L'échange d'expériences et la recherche de débouchés pour la production de chanvre avec le GAL du Pays Mellois.....</i>	p.46

CHAPITRE 2 : PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

A. De la consultation à la concertation des acteurs.....	p.47
1. Une démarche participative et concertée lors de l'élaboration de la candidature Leader 2007-2013.....	p.47
1.1 <i>Evolution de la candidature Leader du Pays Ruffécois.....</i>	p.47
1.2 <i>Implication des acteurs</i>	p.51
2. Mise en œuvre et suivi du projet.....	p.51
1. <i>Une antériorité du partenariat public-privé sur le territoire</i>	p.51
2. <i>Le partenariat public-privé au sein du comité de programmation : une réelle plus-value pour le Ruffécois.....</i>	p.51
3. <i>La nécessité de communiquer sur un programme nouveau pour le</i>	

<i>territoire</i>	p.52
4. <i>Une animation dédiée nécessaire pour la bonne marche du programme</i>	p.52
B. Le partenariat Public / Privé	p.53
1. Le comité de programmation du GAL	p.53
1. <i>Une volonté de regrouper les partenaires représentatifs de la priorité ciblée</i>	p.53
2. <i>Les missions du comité de programmation</i>	p.54
2. Echanges de pratiques	p.55
 CHAPITRE 3 : PLAN DE DEVELOPPEMENT	
<hr/>	
A. Fiches actions	p.57
B. Maquette financière	p.91
 CHAPITRE 4 : LE PILOTAGE DU PROJET	
<hr/>	
A. Organisation du GAL	p.91
1. Une animation dédiée qui aura pour but de renforcer l'action du Pays	p.91
2. La structure porteuse	p.92
B. Suivi et évaluation	p.93
1. Un suivi nécessaire pour garantir l'efficacité du programme	p.93
2. L'évaluation comme moyen d'améliorer l'action du GAL	p.93
C. Capitalisation et diffusion	p.94
1. Capitalisation via le réseau rural	p.94
2. Diffusion au sein du territoire	p.94
Conclusion	p.96
Annexes	p.97

CHAPITRE 1 : UN TERRITOIRE RURAL SOUCIEUX DU DEVENIR DE SON PATRIMOINE NATUREL

A. Présentation et diagnostic du territoire

1. Périmètre du GAL

Territoire organisé porteur du GAL :

Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois

Mairie de Mansle

16230 MANSLE

Tél : 05 45 20 34 94 Fax : 05 45 20 30 55

Mail : pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr

1.1 Organisation administrative

Situé au Nord du département de la Charente, au contact des trois autres départements (Vienne, Deux Sèvres, Charente-Maritime), le Pays appartient au secteur central de la région Poitou-Charentes et s'étend sur 996 km².

Le Pays constitue depuis toujours un carrefour de voies de communication et un point de passage entre les Pays de la Loire et ceux de la Garonne, entre le littoral atlantique et le Massif Central. Le Pays du Ruffécois appartient au bassin de la Charente, fleuve côtier de 350 kilomètres de long qui le traverse sur 90 kilomètres du Nord au Sud.

Le Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois fait partie de la Sous-préfecture de Confolens depuis le 1^{er} janvier 2008 (avant, Préfecture d'Angoulême). Il regroupe 34 146 habitants¹. Il est constitué de 89 communes réparties en 5 cantons et 6 communautés de communes :

- Communauté de Communes du Pays Manslois (24 communes – 8 730 habitants)
- Communauté de Communes de Ruffec (8 communes – 7 329 habitants)
- Communauté de Communes de la Boixe (11 communes – 5 462 habitants)
- Communauté de Communes du Pays d'Aigre (15 communes – 5 371 habitants)
- Communauté de Communes des 3 Vallées (9 communes – 3 759 habitants)
- Communauté de Communes du Pays de Villefagnan (16 communes – 3 646 habitants)
- Et de six communes hors EPCI (Maine de Boixe, Saint-Amant-de-Boixe, Saint Groux, La Tache, Villefagnan, Villejoubert).

1.2 Historique et fonctionnement du Pays

Le Pays du Ruffécois est inscrit depuis de nombreuses décennies dans une démarche de partenariat entre acteurs comme en attestent les différentes étapes grâce auxquelles il s'est construit :

1970 : Le CEAR, (Comité d'Etude et d'Aménagement du Ruffécois) se crée et élabore les prémices d'un programme de développement.

1978-1979-1980 : Contrats de Pays

¹ Source : Recensement Général de la Population 1999

1979 : Le syndicat mixte se constitue pour coordonner les actions menées en vue de la réalisation des opérations de toute nature figurant au Contrat de Pays du Ruffécois.

1993-1998 : Six communautés de communes se créent pour cinq cantons

1997 : Le Pays du Ruffécois est reconnu officiellement au titre de la Loi Pasqua de 1995

11 janvier 2002 : Le périmètre du Pays du Ruffécois est reconnu par la CRADT (Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire).

2 juillet 2003 : Le Pays du Ruffécois est reconnu par la Loi Urbanisme et Habitat.

Une habitude de travail s'est ainsi concrétisée au fil des ans autour des organes suivants :

Organes	Rôles/Missions
Comité Syndical (175 délégués)	Assemblée délibérante
Commission de Synthèse	Etudie les propositions des commissions de travail et prépare l'ordre du jour du Comité Syndical
6 commissions de travail : - Culture, Sport et Vie Associative - Cadre de vie - Economie, Emploi et Formation - Tourisme et Vallée de la Charente - Communication et TIC - Solidarité et Services à la population	- Proposent un projet de territoire - Fixent les montants d'attribution des subventions - Examinent les dossiers de demande de subventions - Réalisent un bilan, une évaluation des actions
Conseil de Développement (58 membres)	3 collèges (élus, socio-professionnels, associatifs et citoyens) Organe d'aide à la décision placé aux côtés des élus du Syndicat de Pays et lieu de débats démocratiques et de propositions. Il est également porteur d'une politique d'information et de communication auprès de la population sur le projet de développement. Il participe enfin au développement global, cohérent et harmonieux du Pays du Ruffécois et à l'aménagement de son territoire.

2. Diagnostic du territoire

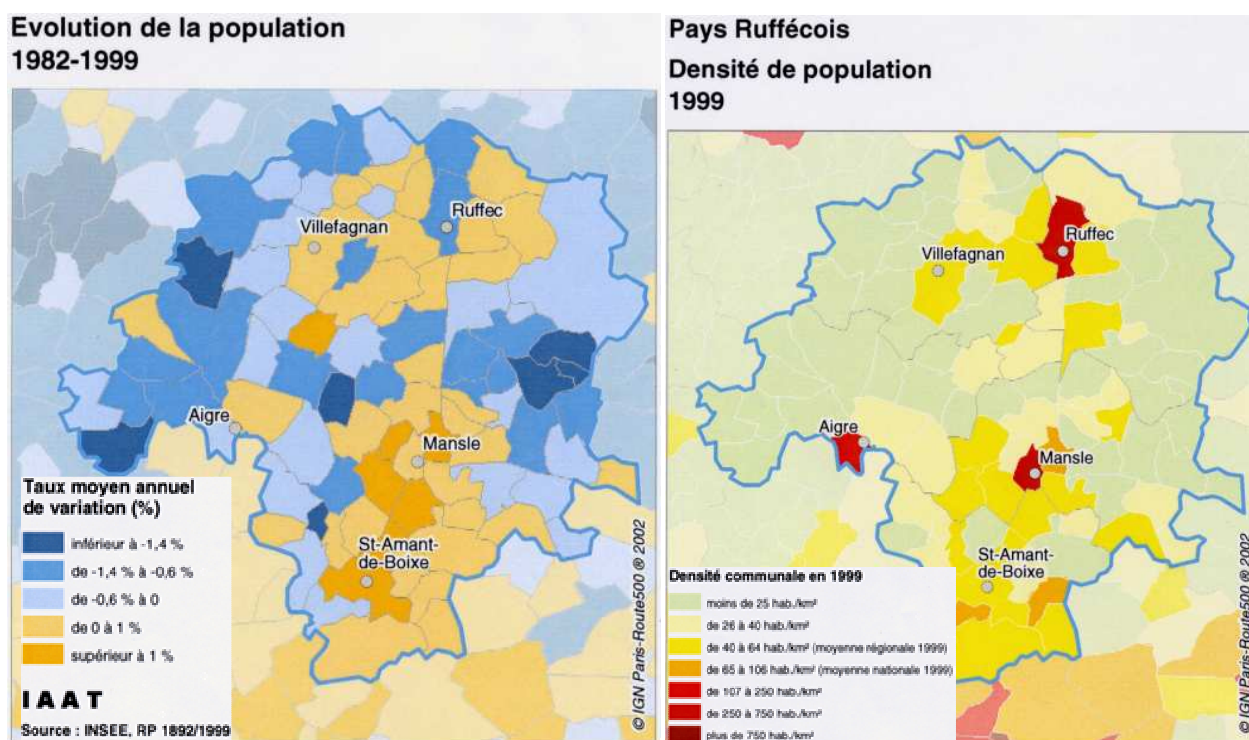
2.1 Un territoire à plusieurs visages en terme de dynamisme démographique

2.1.1 Un territoire rural à faible densité démographique

Avec une population de **34 146 habitants** au recensement de 1999 et une densité de peuplement de **35 hab./km²** (contre 57 hab./km² pour le département et 63 hab./km² pour la Région Poitou-Charentes), le Pays du Ruffécois fait partie des espaces à dominante rurale. Il représente ainsi 1/6^{ème} du territoire charentais et accueille seulement 10% de la population.²

Cette moyenne cache pourtant des contrastes saisissants dus aux évolutions démographiques des dernières décennies.

2.1.2 Des évolutions de population hétérogènes dues aux dessertes routières



L'observation des différents recensements fait apparaître une diminution globale de la population même si des variations ont pu être enregistrées d'un recensement à l'autre. On note cependant des différences nettes d'évolution de la population entre les communes du Ruffécois. Ainsi, la carte sur l'évolution de la population entre 1982 et 1999 montre clairement deux tendances :

- les communes situées au Sud du territoire et sur l'axe RN10 bénéficient indéniablement de l'attractivité de l'agglomération angoumoisine et du phénomène de périurbanisation et voient leur population augmenter,
- les franges Est et Ouest du Pays perdent de la population.

² Source : RGP 1999

Cette tendance semble se confirmer avec les résultats des derniers recensements intermédiaires réalisés puisque sur les 66 communes recensées (soit deux tiers) entre 2004 et 2007, celles situées au Sud du Pays voient leur population augmenter de manière assez significative alors que celles du Nord voient leur population stagner ou diminuer. Si cette périurbanisation constitue une force pour le développement de l'économie résidentielle sur le territoire, il s'agira de veiller à en garantir un développement homogène.

2.1.3 Une caractéristique majeure : le vieillissement de la population

La population a fortement vieilli entre 1990 et 1999. En 1999, une personne sur trois est âgée de plus de 60 ans sur le Pays, soit 31,9 % de la population totale contre 23,3 % pour le département. A l'inverse, les jeunes sont sous représentés avec seulement 21,1 % de la population totale contre 23,6 % pour le département. Là encore on note des disparités spatiales entre le Sud et l'axe RN10 qui concentrent une population plus jeune et l'Est et l'Ouest qui voient leur population vieillir de manière franche.

Synthèse des tendances et enjeux du territoire en matière démographique :

Tendances	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de la population - Développement démographique inégal entre le Nord et le Sud - Diminution de la population sur la longue période mais un regain démographique sur la période récente 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité du territoire - Assurer un développement démographique homogène - Retenir et attirer les populations jeunes - Adapter les services aux besoins des personnes âgées

2.2 Une économie de plus en plus tertiaire qui se développe autour des axes structurants

2.2.1 Une économie de plus en plus tournée vers les services

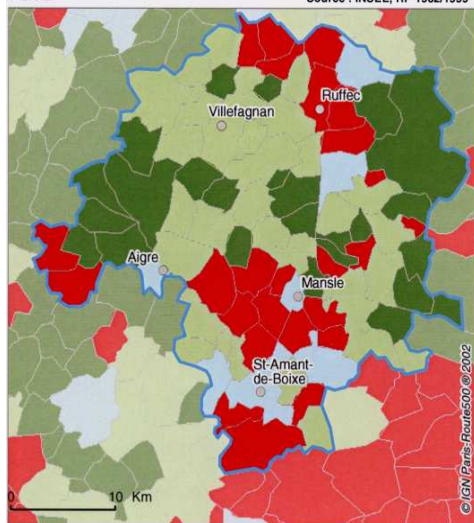
Bien que la population active ait légèrement augmenté entre 1982 et 1999, elle reste en deçà des moyennes départementales et régionales. Le taux d'activité de la population est de 39,8 % contre 44,2 % pour la Charente, ceci s'expliquant en grande partie par la part importante de personnes âgées donc de retraités sur le territoire.

Répartition de la population active par secteur d'activité au lieu de résidence en dominante

1982

I A A T

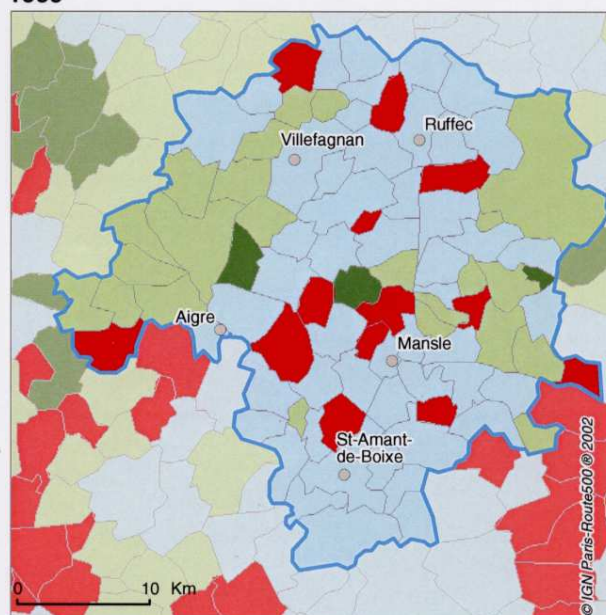
Source : INSEE, RP 1982/1999



Ce type de représentation met en évidence le secteur d'activité dominant par commune. Il n'exclut cependant pas l'existence d'autres secteurs d'activité.

1re dominante		2e dominante	
■ agriculture	-	■ agriculture	■ construction
■ agriculture	■ construction	■ industrie	-
■ industrie	-	■ tertiaire	-
■ tertiaire	-		

1999



Les cartes ci-dessus montrent clairement le phénomène de tertiarisation de l'économie du Ruffécois sur les vingt cinq dernières années.

La diminution du nombre d'agriculteurs et d'ouvriers au profit du nombre de cadres, employés et professions intermédiaires s'est très nettement fait sentir sur la quasi-totalité des communes qui sont passées d'une dominante d'emplois agricoles à une dominante d'emplois tertiaires.

Cette tendance se confirme par le nombre d'entreprises de services qui, de 1998 à 2003, a très fortement augmenté (+17,3 % contre +15,1 % pour l'ensemble du monde rural) et par les emplois liés aux services qui ont vu leur nombre augmenter de façon remarquable (+23,7 % contre +14,1 % pour l'ensemble du monde rural).

En ce qui concerne les pôles d'emploi, l'attractivité s'exerce essentiellement sur deux (Ruffec, Mansle) des cinq pôles d'emploi que compte le Pays (Ruffec, Aigre, Mansle, Saint-Amant-de-Boixe, Anais).

Si, au Nord du Pays, Ruffec rayonne sur le Sud Deux-Sèvres et le Sud Vienne, au Sud du Pays, le pôle d'emploi d'Angoulême attire une majeure partie de la population.

2.2.2 Des inégalités face à l'emploi et au chômage

Le Pays du Ruffécois souffre d'un taux de chômage important puisqu'en 1999, il représentait 13,5 % de la population active du territoire contre 9,8 % pour le département, 9,5 % pour la Région et 9 % pour la France. Avec un taux de chômage de 26,5 %, les jeunes sont de loin les plus touchés par ce phénomène, puis viennent les femmes avec 17,5 %³.

³ Données issues du RGP 1999

Afin de lutter contre ce phénomène, le Pays du Ruffécois, avec le Pays de Charente Limousine, s'est doté en 2007 d'une Maison de l'Emploi Nord-Charente dont les objectifs sont la coordination des acteurs et la mutualisation des moyens autour des politiques de l'emploi.

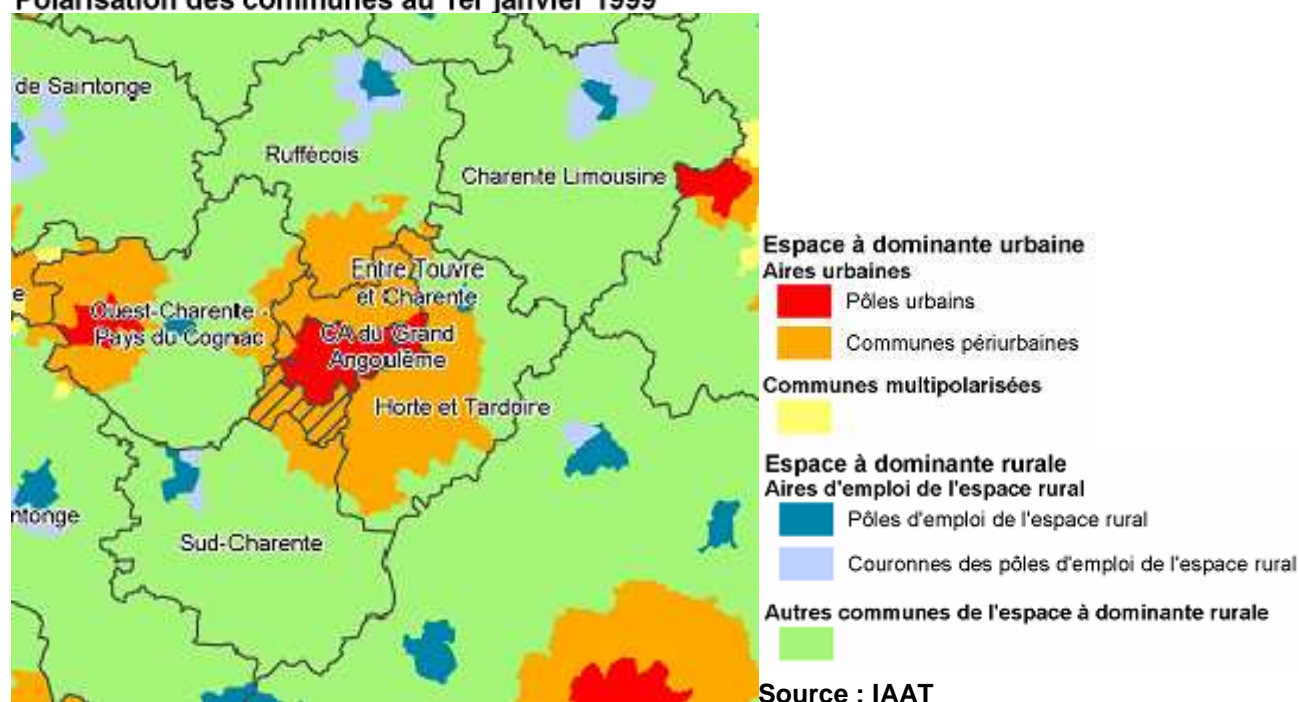
Synthèse des tendances et enjeux du territoire en matière d'emploi :

Tendances	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Tertiarisation de l'emploi - Baisse significative de l'emploi agricole - Taux de chômage élevé 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une certaine part d'emploi agricole - Baisser le taux de chômage

2.3 Une qualité de vie indéniable qui ne profite pas à tous de la même façon

2.3.1 Des observations démographiques et économiques qui entraînent trois dynamiques

Polarisation des communes au 1er janvier 1999



Au vu des observations réalisées et de la carte ci-dessus, le Ruffécois offre trois principaux visages en termes de développement démographique mais aussi économique :

- **un pôle d'emploi de l'espace rural au Nord avec Ruffec** qui est la seule commune à pouvoir être qualifiée d'urbaine au sens de l'INSEE (communes comprenant plus de 2 000 habitants) puisqu'elle atteignait en 1999 le nombre de 3 616 habitants. Ruffec fait preuve depuis quelques années d'un certain dynamisme,

notamment économique qui la classe dans les pôles d'emploi de l'espace rural loin devant les communes de Mansle, Vars, Nanteuil en Vallée, Aigre, Saint-Amant-de-Boixe et Villefagnan qui comptent entre 1 000 et 2 000 habitants. Au total, seulement 33 % de la population résident dans des communes de plus de 1 000 habitants.

- **une logique périurbaine au Sud** avec la seconde couronne de l'agglomération d'Angoulême. Le Sud a ainsi su tirer profit du phénomène de périurbanisation et développer une très large fonction résidentielle. En effet, la RN 10, qui traverse le Ruffécois du Nord au Sud, a permis de réduire considérablement les temps de trajet.

- **des franges Est et Ouest du territoire touchées par une faible densité** (moins de 25 hab./km²) qui pâtissent du développement résidentiel dans les communes situées sur l'axe de la RN 10 et de l'exode agricole.

2.3.2 Des dynamiques qui se traduisent par une offre de services polarisée

Les tendances observées sont également visibles en termes d'offre de services :

- les communes de plus de 1 000 habitants restent encore bien dotées avec une offre de services diversifiée. Ruffec est incontestablement la commune qui marque le plus fort dynamisme commercial puisqu'elle concentre un quart des services privés avec des spécificités par rapport aux autres chefs lieux de canton (médecins spécialistes, diversité des magasins de vêtements, des banques...) qui lui confère le statut de pôle d'emploi de l'espace rural. Viennent ensuite Mansle, Aigre ou encore Saint-Amant-de-Boixe.
- les handicaps surviennent essentiellement aux périphéries Est et Ouest du territoire où l'on compte les plus petites communes qui marquent une très forte ruralité et qui sont frappées de plein fouet par la fuite des services notamment publics.

Cette polarisation de l'offre de services se retrouve dans l'offre de formation. Hormis les cinq collèges publics répartis par canton et un collège privé situé à Ruffec, il existe deux lycées professionnels sur la seule commune de Ruffec dont un privé qui dispense entre autre une formation BTSA Service en Espace Rural destinée à former les futurs agents de développement des collectivités. Le lycée Louise Michel dispense quant à lui neuf formations professionnalisantes (CAP, BEP Bac Professionnel) dont une Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) Eco-construction qui a vu le jour l'année dernière. Cette formation est particulièrement intéressante dans l'optique d'un développement de la filière éco-construction et de la filière chanvre au sein du Pays du Ruffécois. Le Pays du Ruffécois est donc relativement bien doté en formations professionnelles par rapport à sa situation d'espace rural.

2.3.3 L'importance des logements vacants et vétustes

En matière de logement, les études réalisées dans le cadre des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ont montré d'importants dysfonctionnements :

- une offre de logements insuffisante sur le Pays y compris pour les logements sociaux,
- un taux élevé de vacance (8,8 %) surtout dans les centres-bourgs malgré la mise en place de deux OPAH consécutives de 1997 à 2003,
- une forte présence de logements insalubres et vétustes,
- une offre de logements pour les jeunes encore inadaptée à leur budget,
- une trop faible offre de logements en adéquation avec leurs moyens pour les gens du voyage désirant se sédentariser.

2.3.4 Une population particulièrement touchée par la précarité

Le Pays du Ruffécois est un Pays rural qui concentre plusieurs types de populations particulièrement touchées par des problèmes de mobilité mais également d'insertion sociale et professionnelle :

- une forte population bénéficiant du RMI (500 allocataires en 2002 selon les données de la CAF additionnées aux données de la MSA) (4,8 % de la population contre 3,7 % en Charente et 3,3 % en France) et dont la proportion par rapport à la population totale se maintient,
- une population de jeunes demandeurs d'emploi relativement importante (18,94 % des demandeurs d'emploi),
- une population âgée : les plus de 60 ans représentaient en 1999 31,9 % de la population totale contre 23,3 % pour le département,
- les femmes sont particulièrement touchées par les problèmes de chômage (59,02 % des demandeurs d'emploi) notamment à cause des problèmes de mobilité.

Synthèse des tendances et enjeux du territoire en matière de développement socio-économique :

Tendances	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Des réalités économiques et démographiques différentes entre Nord, Sud, et franges Est et Ouest - Polarisation de l'offre de services - Population en situation précaire importante 	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer profit de la périurbanisation angoumoisine - Développer le pôle de Ruffec tout en tissant un réseau de pôles de proximité - Sortir de la précarité les personnes touchées

2.4 Une agriculture intensive qu'il conviendra de raisonner

2.4.1 Des sols propices à une agriculture intensive

Le Pays du Ruffécois présente une topographie relativement plane (entre 80 et 120 mètres d'altitude) entrecoupée de quelques reliefs :

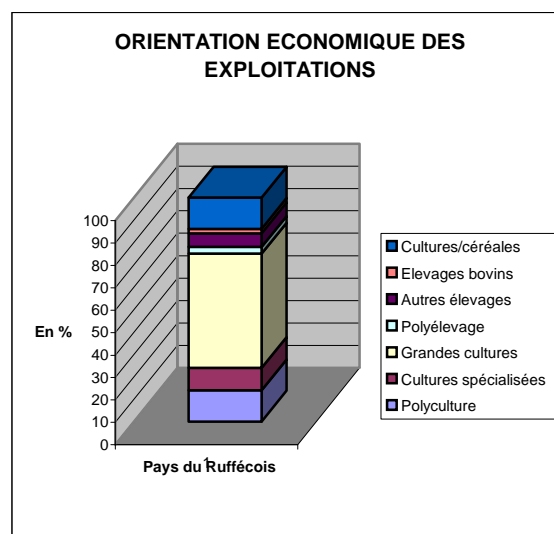
- des plateaux faiblement ondulés au Nord et Nord-Est,
- des basses plaines principalement situées à l'Ouest du Pays,
- des vallées (vallée de la Charente orientée Nord-Sud et les vallées des affluents de la Charente orientées Est-Ouest).

C'est en partie cette topographie plane qui a favorisé l'extension d'une culture mécanisée. Cette mécanisation a également été encouragée par la nature même des sols qui sont favorables à l'agriculture. En effet, 70 à 75 % de la surface du Pays sont recouverts de terres de groies qui sont des terres faciles à travailler, ce qui explique le développement des cultures céréalières sur l'ensemble du territoire. Leur grande sensibilité à la sécheresse pousse les agriculteurs à pratiquer une irrigation relativement intensive afin d'assurer des rendements de cultures suffisants. Les « terres à châtaigniers » et les « terres rouges » sont plus propices à l'élevage car plus difficiles à travailler. Elles sont localisées au Nord.

2.4.2 Une agriculture omniprésente marquée par les grandes cultures céréalières

L'agriculture sur le territoire du Pays Ruffécois est très présente, 21 % des actifs travaillant dans ce secteur. La Superficie Agricole Utile représente plus de 70 % de la surface du Pays. La superficie moyenne par exploitation n'ayant cessé d'augmenter au cours des 20 dernières années, elle atteint en 2 000, 51 hectares et est largement supérieure à la moyenne départementale (43 ha/exploitation). De plus, le nombre d'exploitations de plus de 100 ha lui aussi n'a cessé de croître pour représenter 18 % des exploitations en 2000.⁴

Cette agriculture est actuellement orientée vers les grandes cultures. Cependant, des spécificités locales existent dans les orientations de productions. Elles sont liées à la nature des sols et à l'histoire agricole du Ruffécois. Pour les cantons d'Aigre et de Saint-Amant-de-Boixe, il faut noter une spécificité de production viticole liée à la proximité de Cognac (cru « Fin bois ») avec quelques élevages bovins et caprins. Pour les cantons de Villefagnan, Ruffec et Mansle, la production de céréales et d'oléagineux côtoie des productions de bovins et de caprins avec quelques productions spécialisées (porcs, maraîchage) occupant des superficies plus petites.



Source : Recensement général agricole 2000

⁴ Ces données proviennent du recensement général agricole 2000

2.4.3 Une agriculture menacée pour laquelle la diversification agricole peut constituer une opportunité

La conjoncture et la politique agricole ont longtemps encouragé le productivisme et la spécialisation des productions. Le Ruffécois n'a pas échappé à la règle et a vu se développer les grandes cultures (cf. partie 2.4.2). Depuis plus de 20 ans, le nombre d'exploitations chute (- 46 % d'exploitations de 1979 à 2000)⁵. L'abandon de l'activité agricole et notamment de l'élevage aurait sur le territoire des conséquences variées :

- économiques avec la perte de valeur ajoutée,
- environnementales avec l'abandon des parcelles les moins intéressantes et le développement des cultures céréalières au détriment des prairies et du paysage.

Ces conséquences néfastes alliées aux perspectives des marchés et de la politique agricole obligent certains agriculteurs à chercher d'autres sources de revenus et à modifier leurs méthodes de travail. La diversification peut ainsi être un moyen de pallier l'agrandissement d'autant plus que ce peut-être une production pouvant être développée facilement avec de faibles coûts. L'entrée en diversification est bien souvent motivée par un besoin de revenus sans possibilité d'augmenter les moyens de productions classiques et constitue un atelier secondaire pour l'exploitation. Ainsi, les activités de prestations de services de loisirs et de tourisme sont pour beaucoup d'exploitations le moyen de restaurer et de mettre en valeur le patrimoine de l'exploitation, d'où le nombre important de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes ou la production avec la vente directe.

2.4.4 Le chanvre en Pays Ruffécois : du Pôle d'Excellence Rurale à la filière

En 2001-2002, une étude est menée en Charente par la Chambre d'Agriculture et le Lycée de l'Oisellerie pour explorer les possibilités de cultiver à nouveau le chanvre en Charente. Les conclusions de cette expérimentation précisent que :

- la culture du chanvre, d'un point de vue technique, est envisageable dans le département : la culture du chanvre était autrefois très présente en Charente notamment dans le canton d'Aigre où cette plante appréciait les terres de marais. L'histoire de ce canton reste ainsi fortement liée à cette culture puisque les noms de nombreux hameaux font aujourd'hui encore référence à cette culture et à l'exploitation des fibres de chanvre qui étaient transportées jusqu'à la Corderie Royale de Rochefort où elles servaient à fabriquer les cordages des bateaux de la marine française,
- le chanvre est une culture particulièrement intéressante aux points de vue agronomique et environnemental,
- les meilleurs résultats sont obtenus en sols profonds mais sans exclure d'autres terrains,
- la culture pourrait être fortement envisagée en terre de marais.

⁵ Source : Recensement général agricole 2000



En 2005, un programme de valorisation agro-industrielle de la culture du chanvre est lancé à partir de la région de Saint-Fraigne (Canton d'Aigre) avec la création de PROVALEIC (Association pour la production et la valorisation éco-industrielle du chanvre en Poitou-Charentes), association loi 1901 réunissant les acteurs impliqués dans la filière. Tout son intérêt repose sur une double expérimentation :

- Une expérimentation agricole menée par la Chambre d'Agriculture et le Groupement de Développement Agricole (GDA) d'Aigre pour conduire la démarche de validation scientifique de cette culture en Charente.
- Une expérimentation industrielle menée avec huit entreprises picto-charentaises de la plasturgie dont une est située en Charente pour valider l'utilisation du chanvre en substitution de polymères dans la fabrication de certaines pièces (pots, moquettes, ...). Ces entreprises sont regroupées au sein de PLATI OUEST, leur fédération.

Une plate-forme de recherche et développement régionale, VALAGRO, assure la validation scientifique des procédés techniques du programme relatifs aux différents constituants de la plante (aux graines, aux fibres longues, à la chènevotte).

Cette démarche d'expérimentation agricole et industrielle est reconnue en 2006 avec la labellisation du Pôle d'Excellence Rurale « Tradition et innovation agro-industrielle dans la filière chanvre ». Un programme d'expérimentations est alors mis en place :

- Université de Poitiers/VALAGRO : recherche fondamentale sur les propriétés du chanvre,
- GDA d'Aigre : expérimentation agricole sur la culture et la récolte du chanvre,
- EPLEFPA de l'Oisellerie : expérimentation sur l'alimentation animale,
- PROVALEIC/ PLASTI OUEST : programme d'action collective, valorisation industrielle.

Après deux années d'expérimentation, l'association PROVALEIC a défini les axes de développement prioritaires de la filière chanvre en Pays Ruffécois :

- **mise en place d'une unité de transformation du chanvre en vue d'une utilisation de la fibre de chanvre dans l'industrie plasturgique** : des expérimentations ont été menées et ont montré que le chanvre présente toutes les qualités pour être utilisé dans l'industrie plasturgique. De même, le développement de l'incorporation de chanvre en plasturgie est en devenir.

- **la chènevotte⁶ en tant que co-produit** : sa production n'est pas le but principal du projet, la fibre restant la priorité. La production de chènevotte est possible, les marchés sont insatisfaits et les prix sont intéressants. Plusieurs utilisations sont possibles : paillage écologique, béton chanvre...
- **la graine pour l'alimentation filière lait de vache** : des expériences ont montré les propriétés du beurre et du lait issus d'un complément d'alimentation des vaches laitières à base de graine de chanvre. Cela permettrait de mettre en évidence les teneurs en Oméga 3 et 6 du chènevis⁷.

Enjeux pour la filière chanvre aujourd'hui :

Lors des restitutions des recherches effectuées dans le cadre de ce PER, forts des résultats positifs et encourageants, les différents partenaires ont renforcé leur volonté de développer la filière chanvrière en Ruffécois. Or, une difficulté majeure s'est alors posée :

- comment mettre en place une unité de transformation avec seulement quelques hectares de chanvre alors qu'il en faudrait 1 500 voire 2 000 ?
- et inversement comment inciter les agriculteurs à cultiver du chanvre en masse sans garantie d'écoulement de la production ?

Le programme Leader se pose ainsi comme l'un des outils qui permettront de lancer la culture de chanvre en Ruffécois et de lui donner une image de Pays producteur de chanvre. Ainsi, il visera essentiellement par le biais d'une animation dédiée à :

- **amorcer la culture du chanvre en mettant en place une réelle animation autour de ce projet afin de sensibiliser les différents acteurs aux bienfaits de cette culture**
- **permettre la récolte du chanvre en formant les producteurs et les récoltants (agriculteurs, CUMA...) aux méthodes de récolte et aux process de production.**

Une autre piste peut être envisagée à savoir la mise en relation des différents partenaires possibles afin d'écouler la production dans l'attente de l'implantation d'une usine de transformation plasturgique. Les débouchés seront à rechercher entre autre auprès des collectivités locales (paillage écologique des espaces verts), des artisans (éco-construction), des coopératives (alimentation animale), etc.

Synthèse des tendances et enjeux du territoire en matière d'agriculture :

<i>Tendances</i>	<i>Enjeux</i>
- <i>Agriculture intensive marquée par la monoculture et les grandes cultures céréalières</i>	- <i>Encourager une agriculture durable</i>
- <i>Présence d'un PER Valorisation agro-industrielle du chanvre</i>	- <i>Diversifier la production agricole</i>
	- <i>Diversifier les activités agricoles</i>
	- <i>Développer une filière chanvre</i>

⁶ La chènevotte est la partie ligneuse de la plante qui reste une fois que l'on a récolté les graines et extrait les fibres. Elle est très appréciée pour sa légèreté et son caractère isolant.

⁷ Le chènevis est la graine de chanvre.

2.5 Un patrimoine naturel de qualité mis en péril et qu'il convient de préserver

2.5.1 Un paysage à la croisée des chemins qui a souffert des remembrements successifs

Le Pays du Ruffécois est au carrefour de quatre régions : plaines et pratiques agricoles du Poitou, bocages, bois et vallées du Confolentais, collines, bois et élevages de l'Angoumois, plateaux viticoles de la Saintonge. Ces quatre unités paysagères sont séparées par une frontière naturelle constituée d'une bande boisée étirée sur une crête Sud-Est/Nord-Ouest. Elle sépare les régions d'influence poitevine et confolentaise au Nord de celles d'influence saintongaise et angoumoisine au Sud.

L'importance de la Charente et des vallées dans le paysage

La vallée de la Charente est orientée Nord-Sud. Elle sépare les régions d'influence poitevine et saintongaise à l'Ouest de celles d'influence confolentaise et angoumoisine à l'Est et par la même occasion les paysages qui sont sensiblement différents à l'Est et à l'Ouest de la Charente :

- à l'Est de la Charente, le plateau est plus morcelé, plus ondulé, moins défriché et est creusé par des vallées en sillon. Le boisement est entrecoupé de clairières vouées à la polyculture et à l'élevage.
- A l'Ouest de la Charente, le plateau est vaste et relativement plat. Il est très défriché, marqué par les plaines céréalières et jalonné d'arbres isolés et de parcelles de haies.

Une trame végétale qui structure le paysage et qu'il convient de préserver

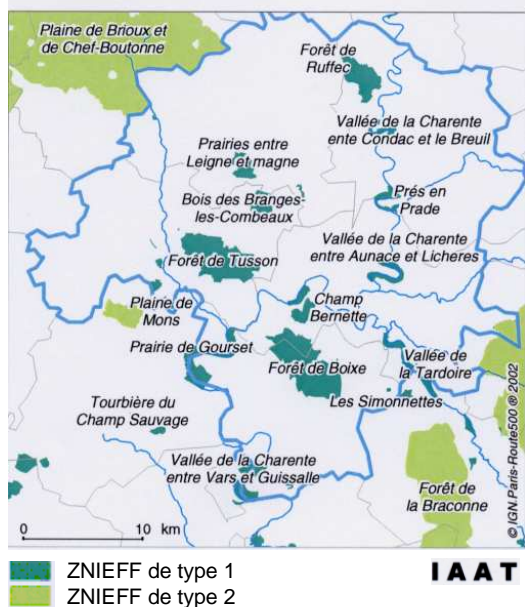
Avec les moyens modernes de défrichement, certains boisements à faible capacité de production forestière auraient pu disparaître sans les législations de protection existantes. C'est d'ailleurs ce qu'il est advenu de nombreux boqueteaux et haies, à l'occasion des remembrements successifs ou échanges de parcelles à l'amiable.

Les haies sont ainsi devenues rares sur les terres peu profondes du Sud et de l'Ouest du territoire ainsi que sur les terres plus profondes mais fortement remembrées (Villefagnan). En revanche, on retrouve une présence plus significative des haies associées aux quelques rares secteurs encore non remembrés, aux parcelles à clôture de pierres, aux sols argileux à utilisation herbagère. Le Ruffécois est donc une mosaïque de secteurs avec des reliques de haies et d'arbres de plus ou moins grande densité et de vastes ensembles de parcelles qui en sont complètement dépourvues. Il s'agira donc de préserver les quelques haies restantes et d'encourager la reconstitution de haies détruites.

2.5.2 Un territoire qui regroupe une biodiversité de qualité

La richesse faunistique et floristique a pu être recensée sur le territoire mais elle s'est appauvrie selon le constat réalisé par les acteurs locaux et diverses associations de protection de l'environnement.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux



Source: DIREN Poitou-Charentes, 1994 et 2000

Sur le Ruffécois, de nombreuses ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type I ont pu être recensées. Celles-ci correspondent à des sites précis d'intérêt biologique remarquable (présence d'espèces ou d'habitat de grande valeur écologique). Ces zones présentent ainsi un enjeu majeur dans la préservation des espèces animales et végétales.

D'autres zones visant à préserver la biodiversité ont été recensées telles que les ZICO (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux) qui sont des inventaires des biotopes et habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages et qui ont pour objet la protection, la gestion et la régulation des oiseaux vivants naturellement à l'état sauvage. Sur le Ruffécois, il existe deux ZICO⁸ :

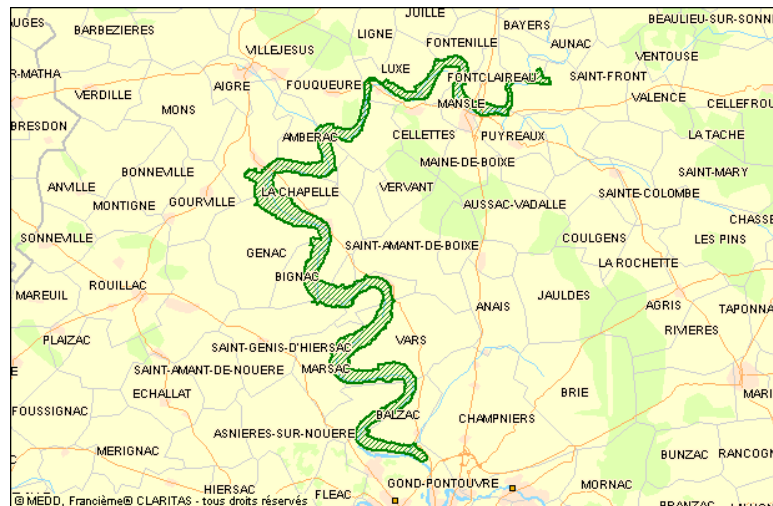
- la plaine de Villefagnan
- la vallée de la Charente entre Mansle et Angoulême

2.5.3 La Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique : un projet d'envergure nationale à accompagner au niveau local

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique sur la partie Tours – Angoulême Nord devrait voir les travaux débuter en 2013 et finir en 2015 pour une mise en service en 2016. Ce projet revêt certes une envergure nationale et européenne, néanmoins il aura des répercussions au niveau local : modification du paysage qui constitue le patrimoine commun des habitants du Ruffécois, coupure des circuits de randonnée, vallées et forêts. Si les aménagements paysagers seront pris en charge par Réseau Ferré de France, le comité de programmation du GAL Ruffécois pourra mener des réflexions autour de ce projet et de son intégration paysagère.

⁸ Source : Charte de Développement Durable du pays Ruffécois 2003-2013

2.5.4 Le fleuve Charente : un site reconnu Zone Natura 2000



Source : Réseau Natura 2000

Le site Natura 2000 de la « vallée de la Charente en amont d'Angoulême » représente une superficie de 4050 ha. Il s'étend sur 26 communes dont 18 font partie du Pays du Ruffécois. La richesse de la vallée réside dans la présence de grandes surfaces en prairie alluviale, du fleuve et de milieux ouverts. Elle constitue un lieu majeur pour les oiseaux en Charente. A l'échelon européen, la vallée présente une diversité faunistique importante. Au total, 69 espèces (mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles, insectes, poissons), présentant un intérêt communautaire (rares ou menacées de disparition en Europe), ont été recensées en 2002 sur le site. L'enjeu sera de préserver ce patrimoine exceptionnel

2.5.5 Une situation préoccupante en matière de qualité et de quantité d'eau...

Un rapport de 2005 des Directions Régionale et départementales des Affaires Sanitaires et Sociales de Poitou-Charentes sur la **qualité des eaux** destinées à la consommation humaine en Poitou-Charentes⁹ montre que l'eau du Ruffécois présente certaines caractéristiques inquiétantes :

- le Ruffécois concentre la plupart des nappes de Charente les plus chargées en nitrates avec pas moins de 4 ouvrages avec une teneur en nitrates qui atteint entre 40 et 50 mg/l et 2 ouvrages qui atteignent une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l. Ces taux élevés sont essentiellement dus aux pratiques agricoles intensives.
- on compte 4 ouvrages qui comptent entre 0,1 et 0,5 mg/l de pesticides. Les pesticides proviennent de l'activité humaine, essentiellement du traitement des terres cultivées mais aussi du désherbage des bas-côtés des routes, des voies ferrées et de l'entretien des jardins des particuliers. Compte tenu de la solubilité et de la biodégradabilité de certaines substances, des pertes, mêmes faibles en pourcentage par rapport aux produits employés, suffisent à contaminer les milieux.

⁹ « La qualité des eaux destinées à la consommation humaine en Poitou-Charentes », Directions Régionale et Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales de Poitou-Charentes, 2005

- 1 UDI (Unité de distribution) présente une teneur en pesticides supérieure à 0,1 µg/l. Cette teneur n'impose pas de restriction mais seulement 37 UDI sur les 456 que compte le Poitou-Charentes font partie de cette classe et peuvent présenter un risque.

En ce qui concerne la **gestion volumétrique de la ressource en eau**, la superficie irriguée occupe, en 2000, 12 150 hectares (17 % de la SAU totale, 39 % de la superficie irriguée du département) pour 341 exploitations (34 % des exploitations). La superficie moyenne irriguée est de 37 hectares ; 36 % des exploitants irriguant plus de 37 hectares (dont 25 % plus de 74 ha). 97 % des irrigants font comme production des céréales ou protéagineux.¹⁰ L'essentiel de ces prélèvements se fait au sein du fleuve Charente et de ses affluents ou de leurs nappes d'accompagnement.

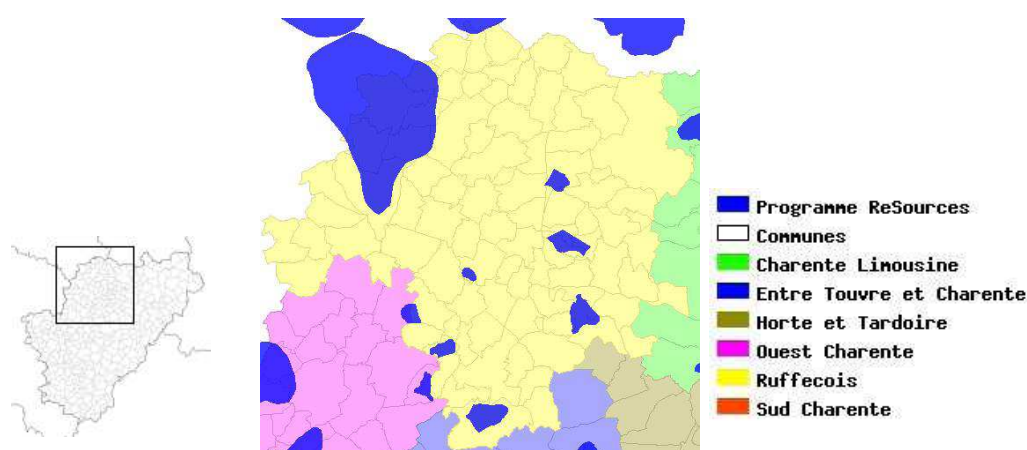
2.5.6 ... dont certains acteurs ont pris conscience

De nombreuses initiatives se sont mises en place afin de préserver la qualité de l'eau en Ruffécois :

- **La diminution des risques de pollution azotée d'origine agricole grâce à l'action du label Fertimieux** : Depuis 1993, suite à une réflexion sur l'azote et aux travaux de la Chambre d'Agriculture, le Groupement de Développement Agricole (GDA) d'Aigre a créé sur le bassin versant des rivières l'Aume et la Couture une charte qui engage les agriculteurs sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement en raisonnant la fertilisation azotée. En 1994, le bassin a obtenu le pré-label Fertimieux, en 1996, le label et en 2000, son renouvellement. Les résultats reconnus au niveau national ont démontré que l'eau était d'une meilleure qualité depuis cette prise de conscience.
- **le Programme Re-Sources : Initiatives pour préserver la qualité de l'eau en Poitou-Charentes** : c'est une démarche partenariale (collectivités, industries, agriculture, artisanat, etc.) visant à reconquérir et préserver la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable en Poitou-Charentes, tant superficielle que souterraine. Il existe 14 sites pilotes de bassin d'alimentation de captage en Poitou-Charentes qui mettent en place ce programme dont le Bassin d'alimentation de captage de Moulin Neuf situé sur la commune de Saint-Fraigne géré par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Saint-Fraigne.
Le Pays du Ruffécois et le SIAEP de Saint-Fraigne travaillent actuellement sur la mise en place de plans de désherbage communaux sur les communes concernées par le programme Re-Sources.

¹⁰ Source : « Diagnostic territorial Pays du Ruffécois », ADASEA 16, 2000

Zonage ReSources du Pays Ruffécois



Généré par GéoWEB-Carto le 29/01/2008 – DIG 2005 – DDAF DDAF16 - BD CARTHAGE® ©IGN-MATE 2003

Synthèse des tendances et enjeux du territoire en matière d'environnement :

Tendances	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Une biodiversité de qualité - Des menaces qui pèsent sur cette biodiversité - Mauvaise qualité de l'eau par endroits - Importance de l'irrigation - Prise de conscience des problèmes liés à l'eau et volonté de les régler 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la biodiversité - Préserver la qualité des paysages - Préserver la qualité de l'eau - Diminuer la consommation d'eau - Renforcer les démarches de préservation de la ressource en eau déjà existantes

2.6 Une volonté affirmée de valorisation touristique du patrimoine naturel

2.6.1 Les jardins du Ruffécois : un patrimoine naturel et culturel unique en son genre

7 Jardins touristiques parsèment le territoire du Ruffécois (cf. carte p23). Cette thématique originale confère au Pays du Ruffécois une identité propre au sein du département de la Charente et constitue l'un des atouts touristiques du territoire qui travaille depuis 2001 à leur mise en réseau.

Ce réseau regroupe des jardins publics et privés créés pour la plupart dans les années 1990 et qui déclinent chacun leur propre thème :

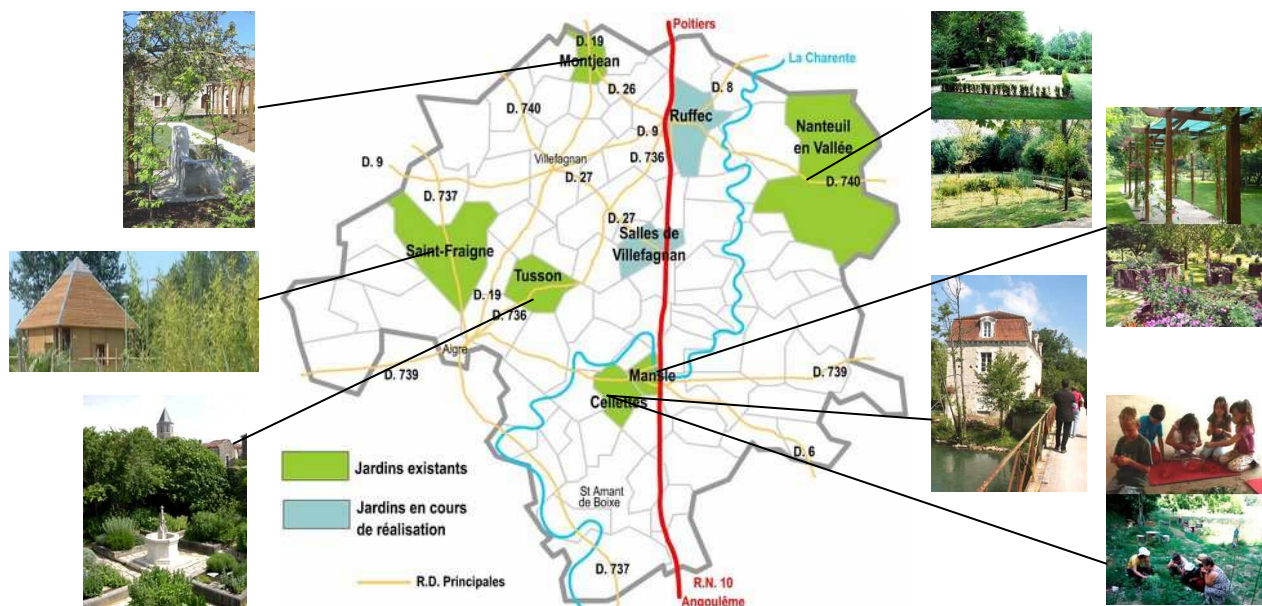
- Le jardin des Sens à Montjean : formes, couleurs, sons, textures, saveurs réelles ou suggérées, ou comment mettre ses sens en éveil
- Le jardin monastique médiéval de Tusson : espace de quiétude où l'âme et le corps peuvent se ressourcer au contact de la nature (associatif)
- Les jardins de l'Argentor à Nanteuil-en-Vallée : un parc paysager des années 30 et un jardin contemporain rattachés par le canal des tanneurs

- Les jardins éphémères de Saint-Fraigne : quand l'art contemporain s'invite au cœur des marais
- Le parc floral J.P. Lanson de Mansle : jardin d'acclimatation de fuchsias, arboretum et collection de vivaces
- Le potager d'Echoisy à Cellettes : un potager au cœur d'un site historique
- Les jardins d'Isis à Cellettes : remèdes et saveurs à portée de main, comment redécouvrir les secrets gastronomiques et médicinaux des plantes (associatif)

Deux autres jardins sont en cours de réalisation et devraient ouvrir en 2009 :

- Le jardin de la rose à Ruffec : un jardin dédié à la rose au cœur des quartiers anciens
- Les jardins européens des Salles-de-Villegagnan : un voyage au cœur des jardins de l'Europe avec l'eau pour guide (associatif)

Le réseau des Jardins du Ruffécois



L'enjeu pour le Pays du Ruffécois est de valoriser ce patrimoine unique en son genre en le professionnalisant et en mettant en réseau les acteurs concernés (cf. partie sur les politiques de développement du Pays p.33).

2.6.2 La Vallée de la Charente : un patrimoine exceptionnel qu'il est temps de valoriser

La Charente, que François Ier qualifiait de « plus beau ruisseau du royaume » traverse le Ruffécois sur 90 km de Taizé-Aizie à Vars. Décrivant de longs méandres jusqu'à Villognon, le fleuve se ramifie ensuite en bras et en coulées innombrables autour de centaines d'îles. Donjons, châteaux, logis, moulins, pêcherie, four à chaux et aujourd'hui aires de loisirs et de détente, domaines de villégiature ou bases canoës jalonnent le fleuve.

Afin de préserver ce patrimoine exceptionnel, un syndicat mixte a été créé et regroupe l'ensemble des communes du Ruffécois traversées par le fleuve Charente. Le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique et Piscicole (SMAHP) du bassin de la Charente non domaniale a pour objet :

- l'entretien des berges,
- l'aménagement et la restauration de ponts ou ouvrages de franchissement sur la Charente et sur les bras secondaires,
- l'aménagement et la restauration des barrages et seuils de moulins
- l'aménagement de passes à poissons et de passes à canoë.

Le SMAHP du bassin de la Charente non domaniale intervient aussi pour la lutte contre les plantes invasives (notamment la jussie).

Il a lancé en 2007 un programme décennal d'entretien de la Charente.

Cet axe structurant constitue un atout pour la valorisation touristique du territoire. Afin de renforcer l'offre touristique et la mise en valeur du Pays Ruffécois, un projet de développement de l'activité canoë-kayak sur la Vallée de la Charente est actuellement en réflexion. En effet, les différents clubs de canoë-kayak du territoire offrent actuellement à la population locale et aux touristes de nombreux parcours de randonnées nautiques qui permettent ainsi de découvrir les richesses et les atouts de la région avec le but de promouvoir et d'animer le Pays Ruffécois.

Les acteurs du tourisme et du canoë-kayak ont aujourd'hui la volonté de renforcer et de structurer cette offre touristique. Ainsi, un groupe de travail, composé du Pays Ruffécois, du Conseil Général, des clubs locaux, des comités départemental et régional de canoë-kayak travaille sur la définition d'un « chemin d'eau » et de parcours de randonnées nautiques. Il s'agit d'évaluer et de programmer les aménagements à réaliser sur la Charente ainsi que la mise en place d'une signalétique des parcours pour développer l'activité aussi bien touristique, économique, que sportive du territoire et ainsi renforcer son attractivité.

Synthèse des tendances et enjeux du territoire en matière de valorisation du patrimoine local :

<i>Tendances</i>	<i>Enjeux</i>
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Présence d'un réseau de jardins unique en milieu rural</i> - <i>Des acteurs inscrits dans cette démarche depuis de nombreuses années</i> - <i>Des projets touristiques ambitieux</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Professionaliser le réseau des Jardins du Ruffécois</i> - <i>Faire des Jardins les vitrines du « bien vivre » en Ruffécois</i> - <i>Valoriser le fleuve Charente</i> - <i>Assurer un développement touristique durable</i>

3. Un territoire de projets qui fédère les différents partenaires et forces locales

3.1 Le Pays du Ruffécois, une organisation qui laisse toute sa place à la consultation et à la concertation

Reconnu par la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, le Pays a une dimension « supra-intercommunale » sans pour autant être un nouveau découpage administratif. Il n'est pas un échelon de plus dans le paysage institutionnel français. Il correspond à un bassin de vie qui s'appuie sur les communes et leurs groupements, qui réunit les acteurs de la vie locale autour d'un projet commun.

Ses missions sont l'étude, l'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation des projets. Les collectivités adhérentes gardent leurs compétences et continuent à avoir une action concrète sur le terrain : le Pays « fait faire » et délègue à ceux qui ont les compétences et les capacités pour faire. Le Pays du Ruffécois travaille ainsi en étroite collaboration avec les Communautés de Communes membres. Il met à la disposition de ces dernières les compétences de ses chargés de mission afin de développer des projets qui dépassent la logique intercommunale et qui présentent un caractère structurant à l'échelle du bassin de vie.

Afin de mener à bien ses projets et dans l'intérêt de tous, il a décidé de mettre la mobilisation et la concertation au cœur de sa démarche de développement. Cette concertation se caractérise par :

- **un comité syndical** qui est l'organe décisionnel du Pays c'est-à-dire qu'il délibère et prend les décisions
- **une commission de synthèse** qui étudie les propositions des commissions de travail et prépare l'ordre du jour du Comité Syndical. Elle comprend 19 membres répartis entre les Communautés de Communes et les communes indépendantes.
- **6 commissions de travail** (Culture, Sport et Vie Associative / Cadre de vie / Economie, Emploi et Formation / Tourisme et Vallée de la Charente / Communication et TIC / Solidarité et Services à la population) qui proposent un projet de territoire, fixent les montants d'attribution des subventions, examinent les dossiers de demande de subventions, réalisent un bilan et une évaluation des actions. Elles regroupent les différents partenaires dans chacune des thématiques développées. La volonté de réunir les personnes compétentes dans chaque thématique s'est posée dès le départ afin d'avoir une réelle consultation.
- **le Conseil de Développement** qui compte 54 membres de la société civile et qui émet un avis consultatif. Il se réunit 3 à 4 fois par an. Le Pays du Ruffécois a répondu, en décembre 2001, à un appel national à candidature intitulé « Appel aux acteurs des territoires pour des conseils de développement participatifs » et dont les initiateurs étaient des associations nationales regroupées en « Plate-forme Interassociative ». La candidature du Pays a été retenue pour cette grande expérimentation (46 territoires sélectionnés sur la France entière pour 180 candidatures déposées). Cet appel avait pour objectif de faire bénéficier le Pays du Ruffécois d'un accompagnement pendant 3 ans,

d'une mise en réseau avec d'autres territoires et d'une évaluation des pratiques de développement local participatif sur une durée de trois ans. Ainsi, collectivement les acteurs du Pays ont pu mieux résoudre leurs difficultés et mieux contribuer à l'élaboration de la Charte de Pays.

- **le Comité Local d'Examen des Projets** qui est chargé d'étudier les dossiers sollicitant des fonds du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013. Il reprend la composition de la Commission de Synthèse, mais est présidé par l'Elue Régionale référente pour le Pays. Il étudie les propositions des commissions de travail en ce qui concerne la gestion du CRDD.

Des rencontres régulières sont organisées autour du **réseau des agents de développement des Communautés de communes et du Pays** afin d'entretenir une veille du territoire :

- les agents de développement des Communautés de communes informent les agents du Pays sur les projets potentiels pouvant s'inscrire dans la politique du Pays,
- les agents du Pays informent les agents de développement des Communautés de communes sur les dispositifs pouvant être mobilisés et sur les politiques définies au niveau de l'Etat, de la Région ou du Département.

3.2 Les partenaires de l'action économique et de l'emploi

Le Pays du Ruffécois est à l'initiative de la création du **club d'entreprises Dynamique 16** qui est un acteur fort du secteur économique puisqu'il constitue un réel réseau d'échange qui vise à favoriser les rencontres, à échanger les idées et à créer des liens privilégiés entre les acteurs économiques, quelle que soit la taille de l'entreprise. Ce réseau permet aux entreprises de représenter le secteur économique auprès des instances publiques territoriales (Communautés de communes, Syndicat de Pays, Département, Région et Chambres consulaires) et de faciliter les échanges entre les centres de formation professionnelle et les entreprises.

Dans le cadre du CRDD avec la Région et dans le but de développer l'activité économique et l'emploi sur son territoire, le Pays du Ruffécois travaille avec les principaux partenaires de la création d'entreprises, dont fait partie le club d'entreprises Dynamique 16, au sein du jury des **Bourses Régionales Tremplins pour l'Emploi (BRTE)**. Cette initiative émanant du Conseil Régional a pour but d'aider les personnes qui créent leur emploi en créant leur propre entreprise. Un réseau de partenaires s'est ainsi tissé autour de ce dispositif avec le Pays, les Ateliers de la Création, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Boutique de Gestion, et donc le club d'entreprises Dynamique 16. Les porteurs de projets doivent impérativement passer par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou la Boutique de Gestion qui examinent leur dossier avant de passer en jury.

Autre dispositif au sein duquel collabore l'ensemble de ces acteurs, **l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (ex-ORC)** est portée par le Pays du Ruffécois et vise à moderniser et à développer l'activité économique. Là encore, les porteurs de projets doivent impérativement passer par la Chambre de

Commerce et d'Industrie ou la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui les aident à monter leur dossier avant de passer en comité de pilotage.

Ces différents partenaires ont également l'occasion de travailler ensemble au sein des commissions de la **Maison de l'Emploi du Nord Charente** qui a vu le jour en 2007 et qui est issue de la volonté du Pays du Ruffécois et du Pays de Charente Limousine. Avec cette Maison de l'Emploi du Nord Charente les deux Pays ont voulu se doter d'un outil performant afin de développer une réelle politique de l'emploi sur le Nord Charente. Elle offre ainsi au Pays du Ruffécois l'opportunité de travailler avec les différents acteurs de l'emploi et de l'économie (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, les organismes de formation, les lycées présents sur le territoire, l'ANPE, la Mission Locale du Nord Charente...).

Le Pays est également amené à travailler avec la **Mission Locale du Nord Charente** sur des projets visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Les deux structures travaillent actuellement sur un projet de location de mobylettes à l'échelle du Ruffécois ainsi que sur un projet de Foyer de Jeunes Travailleurs Eclaté à l'échelle du Nord Charente.

Afin de pallier le problème de l'insertion professionnelle, **6 chantiers d'insertion** ont été créés et ont été mis en réseau pour optimiser les moyens de l'insertion :

- chantier d'insertion Val de Péruse (Montjean)
- chantier d'insertion « pluri-activités » (Ruffec)
- espace baby boom de CASSIOPEE (Ruffec)
- action mansloise d'insertion (Mansle)
- chantier d'insertion du Club Marpen (Tusson)
- chantier d'insertion de Saint-Fraigne

3.3 Les partenaires dans la valorisation du patrimoine naturel

De nombreux acteurs oeuvrent à la valorisation du patrimoine naturel du Pays du Ruffécois.

Le réseau des Jardins mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien publics que privés autour d'un objectif commun : la mise en réseau et la valorisation de ce patrimoine. Des habitudes de travail se sont ainsi installées au sein du **comité de pilotage Jardins** du Pays entre le Pays et les responsables des différents jardins à savoir les Communautés de communes concernées, les communes concernées et les acteurs privés. De même, les membres de la Commission Tourisme et de la Commission Cadre de Vie du Pays ainsi que les techniciens du Conseil Régional et du Conseil Général sont associés à la démarche.

Le comité de pilotage Jardins est le garant de la qualité des projets menés par et pour les jardins du Ruffécois puisqu'il examine les dossiers de demande de subvention et qu'il a pour rôle d'élaborer et de mettre en place la politique de développement touristique des jardins du Ruffécois.

Le secteur du tourisme lui s'est donné depuis peu une autre dimension avec la mise en place d'un **Office de Tourisme de Pôle** qui a pour but de fédérer les quatre offices de tourisme du territoire (Aigre, Mansle, Montignac et Ruffec) et de mettre en place une réelle politique touristique à l'échelle du Ruffécois.

Au-delà du végétal à proprement parler, il existe une autre composante tout aussi importante pour le territoire que les acteurs locaux ont désiré valoriser à savoir l'eau. Depuis longtemps les acteurs locaux ont désiré se réunir pour gérer au mieux ce patrimoine avec la création de syndicats tels que le **SMAHP (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique et Piscicole) de la Charente non domaniale** qui regroupe l'ensemble des communes du territoire traversées par le fleuve Charente ou le **Groupement des Irrigants du Nord-Charente** qui réunit l'ensemble des agriculteurs irrigants afin de gérer au mieux la consommation d'eau dans le domaine agricole.

Une autre initiative visant à préserver la qualité de l'eau nécessite la mobilisation des acteurs locaux, il s'agit du **programme Re-Resources** qui réunit des collectivités, des industries, des agriculteurs, des artisans, etc. Les acteurs locaux de l'eau sont rassemblés par un animateur local afin de chercher des solutions et d'impulser des changements pour reconquérir la qualité de l'eau sur le secteur (cf. p21-22).

Enfin, s'il y a bien un secteur au sein duquel le partenariat et la coordination sont omniprésents, c'est l'agriculture, qui depuis longtemps, a su se fédérer pour mener des projets communs de développement de l'activité agricole. C'est ainsi qu'ont été formés les **Groupements de Développement Agricole (GDA)** qui essayent d'allier développement des exploitations et démarches innovantes ; on en compte trois sur le Ruffécois (Aigre, Mansle/Saint-Amant-de-Boixe, Ruffec/Villefagnan,). De même, les **CUMA** (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) sont omniprésentes sur le territoire (5 sur le canton d'Aigre, 5 sur le canton de Mansle, 6 sur le canton de Ruffec, 2 sur le canton de Villefagnan) et constituent sans conteste une solution efficace pour diminuer les charges structurelles des exploitations dans le sens d'une maîtrise des coûts de production. Les **CIVAM** (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), quant à eux, visent à encourager l'agriculture durable, l'agriculture biologique, la valorisation des patrimoines et savoir-faire locaux. Dans cette même démarche, un collectif d'agriculteurs s'est créé sous le terme d'**Agritonus** qui réunit des agriculteurs du Ruffécois soucieux de valoriser leur production et l'ensemble du territoire. Ils proposent ainsi de nombreuses animations autour des produits locaux et de l'agriculture durable et ont réalisé une brochure d'une vingtaine de pages sur leurs produits et sur les activités liées à la nature que l'on peut trouver sur le Ruffécois. Enfin, toutes ces structures sont rassemblées au sein de l'**ADANC (Association de Développement Agricole du Nord-Charente)** qui vise à fédérer les différents acteurs du monde agricole et à coordonner les actions engagées par chacune des structures membres.

3.4 Les partenaires de la vie associative et culturelle

Avec plus de 200 associations recensées, le Pays du Ruffécois présente un tissu associatif dense. Essentiellement concentrées dans le domaine du sport, il existe toutefois plusieurs associations visant à valoriser le patrimoine local. Ainsi, le **Club Marpen** a pour but de conduire des actions de réhabilitation, de mise en valeur et de

promotion des patrimoines archéologique, ethnologique, historique, artistique, culturel et naturel de la région. La valorisation du patrimoine végétal se traduit entre autre par la gestion du jardin médiéval de Tusson et la création des jardins de l'Europe à Salles-de-Villefagnan. Il est à l'origine d'un des chantiers d'insertion présents sur le territoire et a également engagé depuis plusieurs années des échanges avec un territoire situé en République Tchèque et a participé au projet de coopération du Pays du Ruffécois au sein du programme Leader.

L'association **L'A.R.A.I.G.N.E.E.** (Association Régionale d'Activités Innovantes de Grande Nature et d'Education à l'Environnement) a pour mission de sensibiliser et d'éduquer à l'environnement. Elle est agréée Jeunesse et Sport et labellisée Ecole Française de Spéléologie. Elle propose des activités physiques et sportives de pleine nature, des ateliers de développement sensoriel et corporel, des animations de découverte et de sensibilisation à l'environnement, des interprétations de territoires ainsi que des actions de découverte de biotope.

Un partenariat est envisagé entre le Club MARPEN et l'A.R.A.I.G.N.E.E. pour mettre en place des animations nature et patrimoine ainsi que des activités d'éducation à l'environnement auprès du jeune public. Le but est de mutualiser les compétences des deux associations pour la création d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

L'Association de la Promotion du Milieu Rural (APMR) invite les randonneurs à la découverte des sentiers avec la présentation du milieu agricole, du patrimoine, de l'artisanat et des paysages.

L'association **Via Patrimoine** regroupe une soixantaine de communes et groupements de communes engagés dans la valorisation du patrimoine. Elle propose un conseil et un accompagnement des collectivités locales porteuses de projet à vocation patrimoniale, culturelle et touristique, une expertise dans le cadre de projets d'aménagement, la mise en place d'opérations d'animation telles le Monument du mois qui vise à mettre en valeur un édifice, un site ou un quartier peu ou mal connu par des animations de qualité qui se déroulent durant un mois et l'édition d'une plaquette.

Enfin, depuis 2000, se tient le **Forum des associations du Pays Ruffécois** qui est l'occasion pour les associations du territoire de faire connaître leurs activités au travers différents stands ou animations qu'elles proposent tout au long du week-end. Ainsi, cette manifestation qui se présente sous forme d'expositions, de spectacles et de tables rondes, réunit les associations représentatives du Pays Ruffécois toutes disciplines confondues.

4. Actions de développement territorial antérieures

4.1 Les politiques contractuelles, des outils phares pour le développement du territoire

4.1.1 La politique contractuelle avec la Région

La Région Poitou-Charentes a mis en place depuis 1995 une politique contractuelle avec les Pays afin de mettre en place des projets de développement structurants par le biais d'une gestion des dossiers au plus près du terrain. Plusieurs générations de contrats se sont succédées :

- **Le Contrat de territoire 2001-2003 (1 million d'euros)** : Cette enveloppe a permis de développer des projets sur le territoire dans les domaines suivants :

- Activités touristiques (gîtes et chambres d'hôtes, jardins éphémères de Saint Fraise)
- Amélioration du cadre de vie (logements sociaux, centres-bourgs...)
- Jeunes et ressources humaines (forum des métiers, atelier de la création)
- Initiatives locales (équipements socioculturels, création de multiples ruraux...)
- Manifestations (exposition florale, journées culturelles...)

- **Le Contrat de territoire 2004-2006 (1,7 million d'euros)** : Cette enveloppe a permis de développer les projets suivants :

- Emploi-Economie : Atelier de la création, ORC, Guide touristique Pays
- Santé : programme nutrition-santé
- Environnement : actions de sensibilisation projet Eau, actions de sensibilisation paysage
- Agriculture : transmission des exploitations, valorisation des produits locaux
- Vivre ensemble : logements sociaux, itinéraires touristiques, programme de réhabilitation du patrimoine, manifestations
- Equipements : équipements culture et sport, halte garderie, crèches multi-accueil, Haut débit-TIC, aménagement sites touristiques, amélioration paysagère Jardins du Ruffécois, hébergement touristique
- Education

- **Le Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 (4 millions d'euros)** :

Signé en 2007, le CRDD a fixé deux projets structurants qui bénéficient d'un soutien régional affirmé, avec un taux de subvention très significatif :

- Développer l'activité sportive en Ruffécois
- Les jardins du Ruffécois, support du Développement Durable

Le programme Leader a pour partie comme but de s'appuyer sur l'un de ces projets structurants à savoir les jardins du Ruffécois qui constituent un levier de développement notamment touristique relativement important.

Les sept priorités régionales de ce CRDD seront également mobilisées dans le cadre du programme Leader, en particulier celles qui concernent l'environnement, l'agriculture et le tourisme.

4.1.2 La politique contractuelle avec le Département

Le **Contrat de Cohésion** permet au Conseil Général de la Charente et au Syndicat de Pays du Ruffécois de s'engager conjointement dans une politique concertée et dynamique de cohésion sociale et territoriale sur le Pays Ruffécois. La cohésion sociale concerne toute opération liée à l'emploi, des jeunes en particuliers, à l'exemple de la Mission Locale, de l'organisation de forums, de mesures favorisant la mobilité. La cohésion territoriale concerne toute action ou étude portant sur l'ensemble du territoire du Pays.

Le Contrat de Cohésion est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2006, soit jusqu'au 31 décembre 2008 et représente une enveloppe de 55 000 € par an.

4.2 Déjà de nombreuses actions visant à la préservation du patrimoine naturel

Le syndicat de Pays du Ruffécois a pris conscience depuis de nombreuses années de l'intérêt de préserver ses richesses naturelles.

Le territoire a ainsi développé des politiques de sensibilisation à la préservation de l'eau et des paysages dans le cadre de ses contrats avec la Région et le Département et souhaite s'appuyer sur son patrimoine végétal et notamment son réseau de jardins pour développer harmonieusement son territoire.

4.2.1 L'eau, un patrimoine à partager

Le Pays Ruffécois a commencé à travailler sur la thématique de l'eau sous l'impulsion de son Conseil de Développement en 2004. La Charte de Développement Durable, élaborée en 2002-2003, avait, en effet, fait ressortir une attente des acteurs locaux d'une meilleure prise en compte des données environnementales dans les actions du Pays.

Pour répondre à cette attente, le Syndicat a ainsi choisi de développer l'axe de travail suivant :

« Créer une prise de conscience de l'ensemble des acteurs du territoire concernant la gestion de la ressource en eau et favoriser la diffusion de bonnes pratiques. »

Un groupe de travail a été constitué en juin 2004, rassemblant des élus, des membres du Conseil de Développement ainsi que des intervenants spécialistes de cette question (Charente Nature, GRAINE, FREDON,...). Ce comité de pilotage « eau » a défini un projet de sensibilisation s'articulant autour de deux publics cibles : les collectivités locales et le grand public (y compris les scolaires)

Ses objectifs sont de :

- **Faire prendre conscience aux uns et aux autres des conséquences de leurs projets et actions sur la ressource en eau.**
- **Favoriser l'accès à des formations, sessions de sensibilisation sur ce sujet afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques.**

Le Pays du Ruffécois étant « reconnu » pour son action en matière d'amélioration du cadre de vie, de plantation d'arbres et de haies, de fleurissement et sa politique touristique en matière de jardins, ces thèmes ont été choisis comme angles d'approches pour mettre en place ce projet de sensibilisation.

Ainsi le Ruffécois a défini dans le cadre de ses contrats avec la Région Poitou-Charentes et le Département de la Charente des politiques incitatives pour la préservation de l'eau dans le cadre des aménagements et de la végétalisation des bourgs et l'aménagement des jardins touristiques et sociaux.



En parallèle à ces actions plus ciblées, des actions ont été menées en direction du public scolaire et un cycle de conférences grand public sur la thématique de l'eau a été mis en place entre 2004 et 2006 : eau et géopolitique à l'échelle internationale ; les usages de l'eau en Poitou-Charentes, le cycle de l'eau, l'assainissement, quelle eau en 2015 ? ...

4.2.2 La préservation des paysages

Les élus du Pays Ruffécois ont développé depuis de nombreuses années une politique de mise en valeur du cadre de vie dont les objectifs sont :

- **Que chacun prenne conscience de la qualité du paysage de notre Pays mais aussi de sa fragilité et donc de la nécessité de le préserver.**
- **Que chacun puisse comprendre le paysage : comment il s'est formé, comment il est structuré. Apprendre à regarder le paysage, c'est apprendre à intégrer son projet dans le paysage sans le dénaturer.**

Dans cet objectif, le Pays a entrepris plusieurs actions de sensibilisation au Paysage.

✓ **Une étude paysagère :**

Elle a été menée en 1996 par des étudiants de l'école de l'Architecture et du Paysage de Bordeaux. Cette étude a donné lieu :

- **A une exposition sur le paysage du Pays :** comment s'est-il formé et quel devenir pour ce paysage ?
- **A une Charte Paysagère** constituée de fiches expliquant les types d'aménagements possibles selon les « unités paysagères » rencontrées.

✓ **Un « carnet de Paysage ».**

Réalisé par le CAUE, cette plaquette d'information et de sensibilisation est destinée autant aux élus, aux artisans qu'au grand public.

Elle met en avant l'identité du territoire du Ruffécois et la qualité de son cadre de vie et a pour objectifs :

- De sensibiliser les acteurs professionnels et privés à la préservation, pour l'avenir, de cette identité et de cette qualité, par des recommandations concernant aussi bien l'espace rural et urbain que l'architecture privée.
- De conserver un environnement de qualité.
- De respecter l'identité du paysage.

Ce guide a été distribué à chacune des communes du Pays afin que chaque habitant ayant un projet d'aménagement puisse le consulter et s'y référer.

✓ **Une journée de sensibilisation aux Paysages :**

Le Pays a organisé cette journée de sensibilisation avec l'IFREE le 3 octobre 2003 à l'intention des élus et du grand public.

✓ **Une aide financière et technique pour l'amélioration paysagère et environnementale des bourgs :**

Le Pays met à disposition des communes un technicien pour les accompagner dans leurs aménagements et la végétalisation des bourgs. Le syndicat intervient aussi financièrement pour soutenir les projets d'amélioration environnementale et paysagère des bourgs dans le cadre de son contrat avec la Région et les projets de végétalisation des communes dans le cadre de son contrat avec le département.

4.2.3 Les jardins, supports d'un développement harmonieux du territoire

Depuis 2001, le Pays travaille à la mise en réseau et à la professionnalisation des jardins touristiques qui parsèment son territoire.

Une charte de qualité avec des objectifs esthétiques, touristiques et environnementaux a ainsi été élaborée par le Pays en 2004 et signée par l'ensemble des jardins du réseau. Le Pays a dans le même temps développé une politique d'accompagnement technique et financière des jardins dans le cadre de ses contrats régionaux.

Ainsi, dans le Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013, les jardins sont une des thématiques structurantes pour le développement du territoire. L'objectif du Ruffécois est de s'appuyer sur ce réseau de jardins pour mener un développement harmonieux du territoire. Cet objectif se décline en quatre thématiques multisectorielles :

Développement économique :

Le Pays souhaite développer son attractivité touristique par l'amélioration des jardins existants (signalétique, accessibilité aux handicapés...) voire la création de nouveaux jardins.

Le réseau des jardins doit aussi permettre de dynamiser le tissu économique local par un travail en lien avec les restaurateurs, les hébergeurs, ...

Objectif environnemental :

Le développement d'un tourisme lié au végétal pose la question de l'impact sur l'environnement du développement des jardins et espaces verts publics.

Le Pays a mis en place des politiques pour accompagner les jardins existants vers une gestion plus environnementale (gestion des déchets verts, gestion de l'eau, gestion des apports chimiques...).

Par la suite, le Pays souhaite inciter ses collectivités à une gestion plus environnementale des espaces verts publics en s'appuyant sur les jardins pour favoriser un échange de bonnes pratiques et la mise en place de formations.

Le Pays souhaite aussi développer l'éducation à l'environnement envers le grand public et le public scolaire

Développement culturel :

Le territoire du Ruffécois s'est donné pour objectif de permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture. Le réseau des jardins peut servir de support pour développer une programmation culturelle (spectacles, expositions, ...).

Développement social :

Depuis 2007, le Pays travaille au développement d'un réseau de jardins collectifs (jardins familiaux et jardins d'insertion) à l'échelle du Ruffécois et dont l'objectif est d'améliorer l'apport alimentaire des populations les plus démunies.

Par ailleurs, les jardins touristiques et collectifs doivent aussi permettre de développer un projet d'éducation à la nutrition envers le grand public et le public scolaire (du type projet « de la graine à l'assiette »...).

Le programme Leader du Pays Ruffécois permettra d'impulser un nouveau souffle à ce réseau des jardins. Un souffle novateur par les nouvelles actions qu'il permettra d'initier et par la coopération transnationale ou interterritoriale qui permettra aux jardins de s'ouvrir aux pratiques d'autres territoires et d'offrir, si cette coopération se généralise dans le temps, une offre de meilleure qualité avec l'intervention de spécialistes d'autres territoires au sein des jardins du Ruffécois.

4.3 Le Pôle d'Excellence Rurale, une opportunité de diversification agricole (cf. p 15,16, 17)

Le Pays du Ruffécois a obtenu en 2006 la labellisation de l'initiative portée par l'association PROVALEIC en Pôle d'Excellence Rurale « Tradition et innovation agro-industrielle dans la filière chanvre ». Cette labellisation montre tout l'intérêt que porte l'Etat à ce projet. Il a ainsi voulu apporter un soutien à :

- la recherche fondamentale : évaluer les possibilités de remplacement des fibres synthétiques par des fibres d'origine végétale
- l'expérimentation agricole (PER : 29 695 €)
- la valorisation industrielle des fibres (PER : 7 920 €)
- la valorisation des sous-produits (PER : 30 000 €)

Ce PER se terminera fin 2008 et il s'agira pour les acteurs impliqués dans cette démarche de la continuer. Le PER a démontré l'intérêt à la fois économique et environnemental de la production de chanvre pour la diversification agricole ; le programme Leader constituera ainsi une réelle opportunité de passer à de l'opérationnel en incitant les agriculteurs à se lancer dans cette production de chanvre.

Synthèse des grandes tendances à l'œuvre sur le Pays du Ruffécois

Thèmes	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local sur le territoire	Enjeux portés par le GAL
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la population du Ruffécois sur les communes recensées depuis 1999 (66 communes sur 89) - Hausse de la population dans le Sud du Pays qui profite de la périurbanisation angoumoisine 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible densité démographique - Développement démographique hétérogène - Vieillesse de la population - Baisse de la population sur les franges Est et Ouest - 1 seule commune de plus de 2000 habitants (Ruffec) - Seulement 33 % de la population résident dans des communes de plus de 1000 hab 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les personnes sur le territoire - Maintenir les services en milieu rural - Assurer un développement homogène de la population sur l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité du territoire
Economie	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des services à la population et tertiarisation de l'économie - 1 pôle d'emploi de l'espace rural (Ruffec) qui fait preuve d'un fort dynamisme commercial - Développement de l'économie résidentielle dans le Sud (périurbanisation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Est et Ouest du territoire moins dynamiques du fait de leur éloignement des axes structurants - Main d'œuvre peu qualifiée 	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer profit de l'économie résidentielle et de la périurbanisation angoumoisine - Assurer un développement endogène du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Allier développement économique et respect de l'environnement - Assurer un développement endogène du territoire

Thèmes	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local sur le territoire	Enjeux portés par le GAL
	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de PME-PMI important - Présence d'un réseau d'accompagnement des porteurs de projets performant (Ateliers de la Création, CCI, CMA, ADIE, Boutique de Gestion...) 			
Emploi/Insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des politiques liées à l'économie et à l'emploi avec la présence d'une Maison de l'Emploi - Présence de nombreux chantiers d'insertion - Important réseau d'accompagnement des personnes en difficulté (Mission Locale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage important qui touche essentiellement les jeunes et les femmes - Forte proportion de personnes en situation précaire - Niveau de vie peu élevé 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les politiques en matière d'économie et d'emploi - Favoriser l'accès et le retour à l'emploi - Développer la mobilité des personnes pour l'accès aux services, aux soins, à l'emploi - Développer l'habitat pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'emploi sur le territoire
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de terres de groies faciles à travailler - Agriculture rémunératrice - Prise de conscience des agriculteurs relative à l'environnement - Groupements de Développement Agricole et d'associations d'agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture intensive - Agriculture marquée par une forte monoculture (céréales) - Agriculture fortement consommatrice en eau - Baisse du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le renouvellement des actifs et la transmission d'exploitations - Tendre vers une agriculture plus durable - Développer une filière autour du chanvre - Encourager la diversification agricole pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers une agriculture plus durable - Diminuer les effluents phytosanitaires - Développer une filière autour du chanvre - Encourager la diversification agricole pour deux raisons :

Thèmes	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local sur le territoire	Enjeux portés par le GAL
	<p>dynamiques en matière de promotion de l'agriculture et de ses savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un Pôle d'Excellence Rurale sur la valorisation de la production de chanvre - Rôle prépondérant de l'agriculture dans l'animation du milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la taille des exploitations - Augmentation du prix du foncier - Encore trop peu d'exploitations inscrites dans une logique de diversification - Peu de transformation sur place de la matière première donc peu de valeur ajoutée - Difficulté pour développer une agriculture différente (diversification agricole) 	<p>deux raisons : rémunération supplémentaire et agriculture plus en phase avec le milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les circuits courts 	<p>rémunération supplémentaire et agriculture plus en phase avec le milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le nombre d'exploitants agricoles - Ajouter une valeur ajoutée à la production locale
Patrimoine naturel/ Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des sites naturels reconnue : zone Natura 2000 sur le fleuve Charente, ZNIEFF, ZICO - Initiatives pour préserver la qualité de l'eau (Programme Re-Sources, Ferti'Mieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité de l'eau sur certaines nappes et sur certains bassins de captage - Importance des surfaces agricoles irriguées - Le remembrement des terres agricoles a affecté les paysages - Le projet de Ligne à Grande Vitesse portera atteinte aux paysages 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la qualité de l'eau - Maîtriser la consommation d'eau - Préserver la qualité des sites naturels - Reconquérir les paysages 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la qualité de l'eau - Maîtriser la consommation d'eau - Préserver la qualité des sites naturels - Reconquérir les paysages - Créer une image de Pays résolument tourné vers le patrimoine naturel

Thèmes	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en terme de développement local sur le territoire	Enjeux portés par le GAL
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Office de Tourisme de Pôle - Création, aménagement, valorisation des espaces, sites et itinéraires de randonnées (pédestres, nautiques, cyclistes, équestres,...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de coordination des acteurs du tourisme - Peu de valorisation touristique du patrimoine naturel local (fleuve Charente, Jardins du Ruffécois) - Signalétique touristique insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau les acteurs du tourisme - Faire du tourisme un atout pour le développement économique - Valoriser le patrimoine naturel local 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau les acteurs du tourisme - Faire du tourisme un atout pour le développement économique - Valoriser le patrimoine naturel local et mieux exploiter ses potentialités touristiques
Qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre de vie favorable : végétalisation des bourgs - Réseau de 7 jardins - Présence du fleuve Charente - Présence d'un hôpital public à Ruffec - Présence de salles culturelles - 1 axe routier structurant (RN 10) traversant le Pays du Nord au Sud - 1 gare TGV à Ruffec 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de logements insuffisante - Importance du nombre de logements vacants et vétustes - Pas d'axe structurant d'Est en Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des Jardins du Ruffécois la vitrine du « bien vivre » en Ruffécois - Permettre un accès à la culture pour le plus grand nombre - Développer la mobilité des personnes - Optimiser les déplacements - Limiter les émissions de gaz à effets de serre 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des Jardins du Ruffécois la vitrine du « bien vivre » en Ruffécois

B. Stratégie du GAL

1. VÉGÉTONUS : le végétal et la préservation des ressources naturelles sources d'un nouveau type de développement pour le Ruffécois

Le patrimoine végétal est un élément fort de l'identité du Pays du Ruffécois. Que ce soit à travers son agriculture, ses espaces naturels, ses Jardins, l'aménagement de ses bourgs, ou ses animations mobilisatrices, le territoire entretient avec « le végétal » des relations privilégiées. Le végétal fait ainsi appel à la mémoire collective du Ruffécois et est considéré comme un patrimoine à part entière du territoire.

Dans le cadre de son projet présenté au titre du programme européen LEADER, le Pays du Ruffécois envisage d'**explorer toutes les potentialités de développement du patrimoine végétal local, qu'il nous vienne du présent comme du passé, et d'expérimenter et valoriser de nouveaux leviers d'amélioration du cadre de vie pour renforcer l'attractivité du territoire.**

La stratégie du territoire s'articule autour des objectifs suivants :

- **Objectif 1 : Renforcer l'image et l'attractivité du territoire par la qualité et l'originalité de la gestion et de la mise en valeur de son patrimoine naturel**
- **Objectif 2 : Développer l'éducation à l'environnement en impliquant tous les acteurs du territoire dans une logique de développement durable**
- **Objectif 3 : Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels**

1.1 Renforcer l'image et l'attractivité du territoire par la qualité et l'originalité de la gestion et de la mise en valeur de son patrimoine naturel

La stratégie Leader a pour but de développer une politique touristique forte autour des Jardins et du patrimoine naturel. Le Pays désire ainsi renforcer sa volonté de développer les Jardins du Ruffécois comme lieux forts de développement durable, de l'accès à la culture pour tous, de lien social, etc. Le programme Leader permettra ainsi de développer le réseau des jardins en lui conférant une dimension plus « professionnelle » dans ses pratiques et ses échanges.

Il souhaite également renforcer son attractivité par la valorisation de ses espaces naturels et la mise en place de sentiers de randonnée pédestre, équestre, cycliste et nautique (mise en place d'une « voie d'eau » sur la Charente).

Il s'agira également d'assurer un développement des activités et acteurs connexes aux lieux touristiques, en particulier l'hébergement touristique qui devra fournir une offre de qualité.

Enfin, il conviendra de mettre en réseau tous les acteurs du tourisme en Ruffécois et tout particulièrement les membres du réseau des Jardins du Ruffécois afin d'optimiser l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et allonger la durée des séjours.

1.2 Développer l'éducation à l'environnement en impliquant tous les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

Le Pays du Ruffécois souhaite s'impliquer dans une démarche de conservation de son espace naturel. Cela passe en premier lieu par des actions préventives telles que l'observation de la biodiversité ou la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Cette sensibilisation devra toucher tous les publics (grand public, public scolaire, professionnels, employés communaux, élus...) afin d'être totalement efficace.

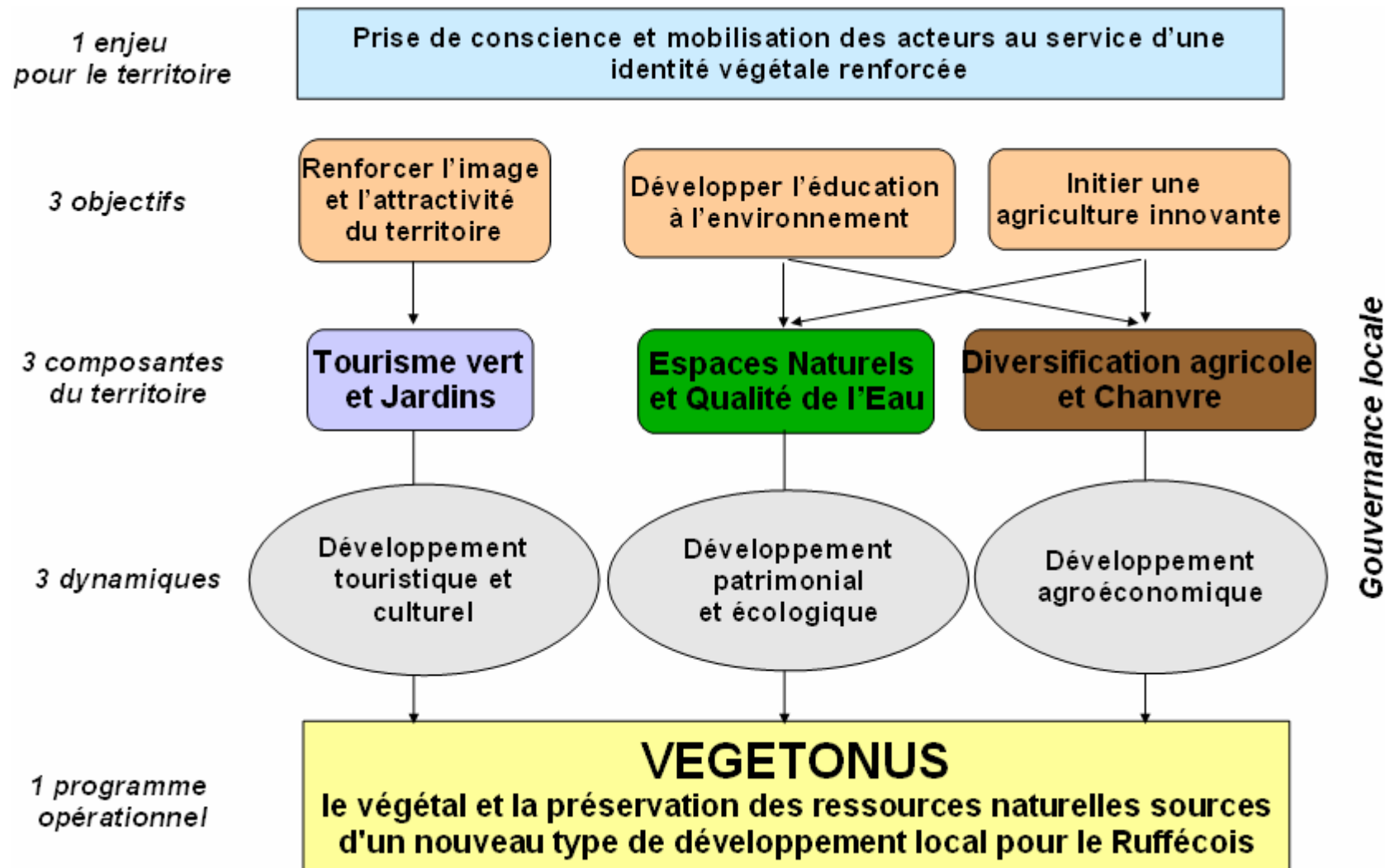
La préservation de l'environnement local ne pourra se faire sans intégrer la dimension eau. La préservation de la qualité de l'eau est primordiale en Ruffécois puisqu'elle présente par endroits des signes de pollution significatifs. Il s'agira d'impliquer à la fois particuliers, professionnels et institutionnels.

Cela passe enfin par des actions curatives visant à atténuer les effets d'un développement du territoire poussé sans préoccupation de l'espace naturel. Ainsi, il conviendra d'associer tout particulièrement les artisans-commerçants désireux de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie, de recours aux énergies renouvelables, etc.

1.3 Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels

L'agriculture ruffécoise est marquée par une forte monoculture dans les grandes cultures céréalières. Le remembrement et l'irrigation ont affecté le patrimoine naturel et ont poussé les agriculteurs à remettre en question leur mode de culture et à réfléchir à de possibles adaptations de leurs méthodes de travail. Le Pays du Ruffécois souhaite, par l'intermédiaire de son programme Leader, conduire à de nouvelles utilisations du végétal pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

Cela passe par la sensibilisation et la formation des agriculteurs à de nouvelles méthodes de travail, par un développement des énergies renouvelables sur les exploitations, par la diversification de la production agricole mais aussi par la diversification vers des activités non agricoles.



2. Une stratégie dans la lignée de la politique du Pays et de ses partenaires

2.1 Le programme Leader : une opportunité de développer des objectifs déjà fixés par la Charte de Développement Durable

Cette priorité ciblée s'articule dans un premier temps parfaitement avec la stratégie du Pays du Ruffécois sur plusieurs points et constitue l'opportunité de mettre en œuvre des actions nouvelles et d'innover sur le territoire :

- L'objectif « **renforcer l'image et l'attractivité du territoire par la qualité et l'originalité de la gestion et de la mise en valeur de son patrimoine naturel** » est en ligne directe avec les axes 1 et 5 de la Charte de Développement Durable du Pays du Ruffécois 2003-2013 qui visent respectivement à construire une image de Pays et à développer le tourisme.
- L'objectif « **développer l'éducation à l'environnement en impliquant tous les acteurs du territoire dans une logique de développement durable** » participe à l'axe 2 de la Charte de Développement Durable qui vise à préserver l'environnement et valoriser le cadre de vie à travers une gestion durable et intégrée des ressources.
- L'objectif « **initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels** » se trouve quant à lui dans la continuité des axes 2 et 4 de la Charte de Développement Durable qui visent respectivement à préserver l'environnement et valoriser le cadre de vie et à favoriser le maintien d'un tissu rural et agricole économiquement viable.
- Enfin, la philosophie du programme Leader qui tend à instaurer un nouveau type de **gouvernance** s'inscrit dans la logique de l'axe 8 de la Charte de Développement Durable qui vise à affirmer la participation citoyenne sur le Pays notamment par le biais du Conseil de Développement.

2.2 Une stratégie Leader en lien direct avec les politiques et les actions déjà engagées

Au-delà de la Charte de Développement, le Pays a affirmé sa volonté de développer une politique forte autour du végétal et des ressources naturelles avec la définition d'un **projet structurant dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 signé avec la Région Poitou-Charentes autour du thème des Jardins du Ruffécois**. Ce projet structurant a pour but de faire des jardins des supports d'un développement durable en Ruffécois avec un aspect économique (développement touristique), un aspect environnemental (gestion environnementale, éducation à l'environnement...), un aspect culturel (programmation culturelle dans les jardins), et un aspect social (éducation à la nutrition au sein des jardins...).

La valeur ajoutée du programme Leader résidera dans l'effet levier qu'il pourra engendrer notamment sur la mise en réseau des jardins. En effet, les jardins du Ruffécois présentent un réel potentiel pour le territoire. Néanmoins, des difficultés subsistent sur la mise en réseau des acteurs évoluant dans ce domaine et le programme Leader permettra ainsi de favoriser la coordination des actions menées

par chacun d'eux. La première des missions du GAL sera de définir un plan d'actions pour la mise en réseau des jardins afin que ceux-ci deviennent le plus vite possible cohérents et efficaces.

Le Pays du Ruffécois a vu sa démarche novatrice en matière de gestion du végétal reconnue avec la mise en place d'un **Pôle d'Excellence Rurale autour de la valorisation agro-industrielle de la filière chanvre**. Après avoir mené toute une série d'expérimentation, les résultats se sont avérés concluants et l'association PROVALEIC recherche actuellement un moyen de transformer cette production chanvre sur place.

La valeur ajoutée du programme Leader du Pays Ruffécois sera d'initier un effet levier par l'encouragement des agriculteurs à la conversion de surfaces en culture chanvrière notamment par l'aide à l'achat de matériel de récolte et de transformation. En effet, de nombreux agriculteurs semblent prêts à se lancer dans la production de chanvre mais marquent une certaine frilosité due à l'évolution des marchés agricoles. Ainsi, le chanvre se trouve en concurrence avec les autres productions agricoles classiques qui ont des cours à la production hauts.

L'enjeu du programme Leader sera de mettre en avant les atouts d'une culture de chanvre sur l'aspect environnemental (cette culture est économe en intrants, elle nécessite seulement des engrais naturels type fumures et permet donc de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires). De plus, le chanvre permet d'optimiser la rotation des cultures.

Le dossier du Pays du Ruffécois déposé dans le cadre du **volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013** a fixé comme priorité l'amélioration de l'attractivité du territoire en axant les financements Etat sur des structures d'accueil petite enfance et sur une étude visant à identifier les problèmes et les solutions concrètes à mener pour régler la question de la mobilité sur le territoire. En mobilisant les fonds du volet territorial du CPER sur la petite enfance et la mobilité, le Pays du Ruffécois joue sur la complémentarité des fonds afin d'être le plus efficace sur chaque priorité qu'il se fixe.

2.3 Une stratégie Leader cohérente avec les orientations prises par la Région Poitou-Charentes

La Région Poitou-Charentes s'est fixée sept priorités émergentes parmi lesquelles on trouve l'environnement et plus particulièrement l'excellence environnementale. Le programme Leader du Pays Ruffécois se trouve en parfait accord avec cette priorité puisqu'ils visent les mêmes objectifs :

- accompagner le développement des énergies renouvelables,
- soutenir l'utilisation des agro-ressources pour le chauffage des particuliers,
- améliorer la qualité de la ressource en eau avec le programme Re-Sources,
- préserver et valoriser le patrimoine naturel,
- sensibiliser et éduquer à une meilleure gestion de l'environnement.

De même, en matière agricole, autre priorité de la Région, le Pays Ruffécois désire développer la valeur ajoutée sur l'exploitation et développer une agriculture raisonnable et durable.

3. Effets attendus

Le Pays du Ruffécois a depuis maintenant plusieurs années souligné le caractère primordial de la gestion de son patrimoine naturel et a renforcé sa volonté en la matière lors de la rédaction de sa Charte de Développement Durable. Des actions ont déjà pu être menées à cet effet (cycle de sensibilisation sur l'eau, végétalisation des bourgs...), néanmoins, d'autres actions à caractère innovant restent à être mises en place. Le Pays se trouve aujourd'hui à une période charnière pour la réalisation des objectifs qu'il s'est fixé puisque le programme Leader 2007-2013 permettra de porter les efforts en termes de cofinancements sur la thématique environnementale afin que puisse s'établir un effet levier qui permettra d'atteindre les résultats suivants :

- Changer les pratiques des acteurs (institutionnels, professionnels, particuliers) par rapport à l'environnement
- Renforcer les habitudes de travail en réseau et tout particulièrement le réseau des jardins du Ruffécois qui devra constituer la vitrine du végétal ruffécois
- Favoriser l'innovation tout particulièrement par le développement et la mise en place d'une filière autour du chanvre comme identité à la fois végétale et économique du Pays
- Etendre le partenariat du Pays avec les acteurs du monde agricole
- Développer de nouveaux modes de partenariat et de prise de décision public/privé
- Développer la diversification agricole
- Construire une réelle image de Pays respectueux de son patrimoine naturel

4. La coopération

Le Pays du Ruffécois a déjà eu l'occasion de s'inscrire à plusieurs reprises dans la coopération interterritoriale et de façon durable notamment avec le Pays voisin de la Charente Limousine. Ainsi, depuis 2006, les deux Pays sont amenés à travailler régulièrement ensemble autour de projets liés à l'insertion professionnelle des jeunes portés par la Mission Locale Nord Charente qui regroupe les deux ex-PAIO (Point d'Accès, d'Information et d'Orientation) du Ruffécois et de la Charente Limousine.

Toujours dans le domaine de l'emploi, les deux Pays ont collaboré étroitement à la création de la Maison de l'Emploi du Nord Charente qui a été labellisée en 2007. Ils travaillent encore étroitement ensemble puisque cette Maison de l'Emploi les réunit régulièrement au sein de ses commissions de travail.

Autre fait marquant de la coopération du Pays du Ruffécois avec d'autres territoires, l'expérimentation coordonnée par l'Unadel (Union nationale des acteurs et des structures du développement local) pour des conseils de développement participatifs.

En 2002, 46 territoires ont été sélectionnés pour participer à cette expérimentation qui s'est déroulée sur trois ans et qui a visé à accompagner et mettre en réseau les territoires retenus dans une perspective d'échange et de mutualisation d'expériences. Le Pays du Ruffécois a eu l'honneur d'être retenu au sein du groupe d'échange n°2 constitué du Syndicat Intercommunal Monts et Barrages (Haute-Vienne), du Pays Bourian (Lot) et de la Communauté d'agglomération de Niort (Deux-Sèvres).

Le programme Leader se pose comme l'opportunité pour le Pays du Ruffécois de consolider cette démarche de coopération avec de nouveaux territoires. L'innovation se situe essentiellement au niveau de la coopération transnationale. Le Pays du Ruffécois envisage deux pistes de coopération : l'une autour de la valorisation touristique du végétal avec le GAL Posumavi de République Tchèque, l'autre autour du chanvre avec le GAL du Pays Mellois dans les Deux-Sèvres.

4.1 La valorisation touristique du végétal avec le GAL tchèque de Posumavi

Le Ruffécois entretient des relations privilégiées avec le territoire tchèque de Prachenko en République Tchèque. En effet, le Club Marpen qui vise à la valorisation du patrimoine local s'est engagé depuis maintenant plusieurs années dans un programme d'échanges par l'intermédiaire du programme EQUAL en accueillant des lycéens et élus afin d'échanger sur les savoir-faire communs et complémentaires. Le Club Marpen a reçu de janvier à avril une étudiante tchèque en Master d'Economie. Ceci a été l'occasion pour le Pays de travailler avec elle sur une possible coopération avec le GAL Posumavi situé à l'Ouest de la République Tchèque et qui englobe le territoire de Prachenko. La présence de cette stagiaire a été bénéfique puisqu'elle a participé aux présentations Leader, ce qui a conforté la volonté des élus du Ruffécois de coopérer avec les tchèques.

Le GAL Posumavi a fait le choix de cibler sa stratégie Leader sur la valorisation de son patrimoine local et présente des similarités avec le territoire du Ruffécois. Ainsi, tout comme le Ruffécois, il souhaite axer sa stratégie Leader entre autre sur :

- le tourisme rural,
- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel (parc, allées...),
- la création de sentiers de randonnée,
- la plantation de végétal,
- la création d'expositions permanentes.

Après avoir étudié ces complémentarités entre les deux stratégies, plusieurs pistes de coopération se sont offertes à nous autour de la valorisation du patrimoine naturel en particulier le végétal :

- échange d'artistes pour les expositions permanentes,
- échange de pratiques sur la gestion des espaces verts, sur la gestion de l'eau,

- accueil d'horticulteurs tchèques lors de l'exposition florale du Ruffécois ou pour exposer dans les jardins et visite d'horticulteurs ruffécois en République Tchèque,
- exposition sur les différences en matière de végétaux entre les deux pays,

4.2 L'échange d'expériences et la recherche de débouchés pour la production de chanvre avec le GAL du Pays Mellois

Le Pays Mellois s'est engagé depuis maintenant plusieurs années dans la valorisation de la culture chanvrière. L'association Chanvre Mellois regroupe ainsi des agriculteurs qui ont su adapter leurs méthodes de travail et leurs outils pour s'inscrire dans une démarche de diversification de la production agricole. Le chanvre est ainsi écoulé en qualité d'isolant au sein du secteur du bâtiment et de la construction.

A quelques dizaines de kilomètres, des agriculteurs ruffécois ont désiré s'inscrire dans la même démarche de diversification des cultures mais avec une autre perspective de débouchés à savoir la plasturgie. Or le souci actuel est de lancer la culture de chanvre sans unité de transformation plasturgique de ce dernier sur le territoire, ce qui n'offre pas de garanties suffisantes pour les agriculteurs ruffécois.

La coopération avec le GAL du Pays Mellois permettra de :

- renforcer l'échange d'expériences entre agriculteurs mellois et ruffécois notamment sur les techniques agronomiques, échange qui est déjà à l'œuvre autour du PER du Ruffécois.
- mutualiser les moyens de communication et les actions d'information sur la culture du chanvre dans les deux territoires
- impliquer l'ensemble des acteurs de la production à la commercialisation du chanvre dans une démarche d'appropriation des différentes phases du processus
- mener des travaux sur les débouchés potentiels

A. De la consultation à la concertation des acteurs

1. Une démarche participative et concertée lors de l'élaboration de la candidature Leader 2007-2013

Le Pays du Ruffécois cultive depuis de très nombreuses années une culture de la concertation des acteurs du territoire dans quelque projet que ce soit. Néanmoins, la démarche Leader a nécessité une approche tout à fait particulière qui a demandé un approfondissement de cette logique de concertation. Ainsi, de nombreuses étapes ont été prédéfinies afin que la stratégie ciblée et les partenaires soient le mieux définis possible pour l'intérêt du Ruffécois.

Le Pays du Ruffécois a souhaité s'inscrire dans la démarche Leader dès les premières séances d'information fin 2006-début 2007. Il a ensuite suivi avec attention les évolutions du dossier et a commencé à travailler sur le projet avant même le lancement officiel de l'appel à projets. Il n'a pourtant pas pu déposer sa candidature en novembre 2007 car il a dû faire face à un contretemps dans l'élaboration du dossier Leader dû au départ du chargé de mission Economie, Emploi, Solidarité, Fonds Européens en charge de l'élaboration du dossier de candidature. En effet, pour des raisons essentiellement financières, le Pays du Ruffécois n'a pu recruter un nouveau chargé de mission qu'au mois de septembre 2007 qui a alors repris le dossier.

1.1 Evolution de la candidature Leader du Pays Ruffécois

Janvier 2007 : Information auprès des élus et du Conseil de Développement sur l'appel à projets Leader

- Mise en avant par les élus et le Conseil de Développement de la complémentarité de thématiques telles que « la valorisation des ressources naturelles et culturelles » et « l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales » avec les axes du CRDD et de la Charte de Développement Durable du Pays.

Mars 2007 : 1^{er} temps d'échange entre agents du Pays du Ruffécois, agents de développement des Communautés de Communes et Chambre d'Agriculture

- Identification des projets en cours et des projets à venir dans le but d'évaluer les différentes pistes de développement
- Définition d'une méthodologie de travail qui s'appuie sur les commissions thématiques du Pays en lien avec la problématique du développement rural et agricole à savoir :
 - o La commission Cadre de vie
 - o La commission Economie
 - o La commission Solidarité et Services à la population
 - o La commission Tourisme et Vallée de la Charente

N.B. : Les commissions thématiques regroupent les différents acteurs représentatifs des thématiques abordées (élus, membres du Conseil de Développement, consulaires, associations...)

Mai - Octobre 2007 : Elaboration du diagnostic et définition d'une priorité ciblée (Commissions thématiques)

- Réactualisation du diagnostic du territoire
- Réflexion autour d'une priorité ciblée découlant des problématiques soulevées par le diagnostic et porteuse d'enjeux forts pour le développement du Ruffécois
- Emergence d'une priorité ciblée orientée vers la valorisation du végétal, élément caractéristique de l'identité du territoire et permettant de soulever plusieurs de ses problématiques.

Novembre 2007 - Février 2008 : Elaboration du plan d'actions (Commissions thématiques)

- Travail sur un plan d'actions orienté vers 3 enjeux mis en avant par les commissions thématiques : agriculture, préservation des espaces naturels, valorisation touristique du patrimoine naturel
- Evaluation des projets susceptibles de rentrer dans ce programme d'actions afin de mobiliser les mesures du DRDR adéquates
- Réflexion sur les bénéficiaires et les critères d'éligibilité des actions envisagées
- Sollicitation directe du Conseil de Développement, bien que des membres soient membres des différentes commissions thématiques, afin qu'il émette ses avis sur le plan d'actions
- Présentation du plan d'actions aux partenaires (Agents de développement des Communautés de Communes, Chambres consulaires, Associations...) lors d'une réunion technique le 18 janvier 2008.

Février - Mars 2008 : Composition du comité de programmation

- Recensement au sein de chaque commission thématique des acteurs dont l'action s'intègre à la priorité ciblée retenue
- Confrontation des différents choix et sélection des acteurs les plus représentatifs
- Sollicitation directe du Conseil de Développement pour travailler sur la composition du comité de programmation

Février - Mars 2008 : Recherche de coopérations

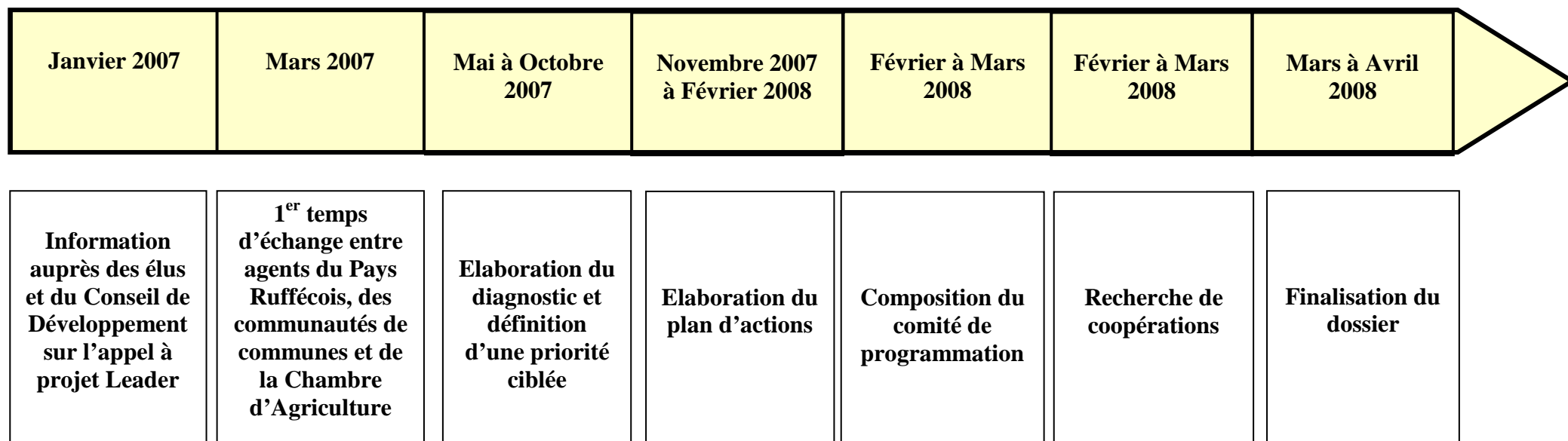
- Travail avec une stagiaire tchèque, étudiante en économie, présente sur le territoire autour d'une coopération avec le GAL Posumavi situé en République Tchèque
- Rencontres avec le Pays Mellois pour envisager une coopération sur les thèmes du chanvre ou de l'eau

Mars – Avril 2008 : Finalisation du dossier

- Elaboration de la maquette financière avec le soutien technique de la DDAF et de la cellule Europe du Conseil Général
- Relecture du dossier par les partenaires (DDAF, Conseil Général, IAAT, Charente Développement) et apports sur l'articulation des parties développées

Tout au long du travail effectué sur l'élaboration de la candidature Leader du Pays Ruffécois, l'évolution et l'état d'avancement de la candidature a fait l'objet d'informations régulières auprès de la Commission de synthèse et du Comité Syndical afin que ces derniers donnent leur avis et approuvent les orientations prises (Comités syndicaux du 11 décembre 2007 et du 25 février 2008). Des supports d'information ont été produits et distribués aux différents partenaires lors des réunions.

Evolution de la candidature Leader du Pays Ruffécois



1.2 Implication des acteurs

L'implication des acteurs s'est trouvée au cœur de la candidature Leader. En effet, afin de définir une priorité ciblée représentative des enjeux du territoire et qui participe au type de territoire voulu pour les années à venir, le Pays du Ruffécois a consulté les acteurs du territoire. Cette consultation s'est essentiellement matérialisée par les commissions thématiques du Pays au sein desquelles figurent l'essentiel des acteurs du territoire représentatifs des thématiques abordées. Elles ont ainsi permis de mettre à jour le diagnostic, d'identifier les enjeux de chaque secteur et les orientations à prendre.

En parallèle, un travail de consultation a été mené auprès du Conseil de Développement qui a pu pleinement jouer son rôle et émettre des avis sur les orientations à prendre.

Une autre phase de consultation a eu lieu auprès des techniciens des Communautés de Communes, des chambres consulaires, du Conseil Général, de la DDAF, de l'IAAT, de Charente Développement, des Offices de tourisme. Cette consultation a porté plus précisément sur les aspects techniques de la candidature et sur les projets susceptibles d'intégrer ce programme.

Enfin, l'équipe du Pays a travaillé à la finalisation du dossier avec le soutien de la DDAF, de la cellule Europe du Conseil Général, de Charente Développement, et de l'IAAT. Cette phase a permis d'apporter un œil extérieur au travail fourni afin de rendre le dossier compréhensible par le plus grand nombre car il sera mis en ligne sur le site internet du Pays.

2. Mise en œuvre et suivi du projet

2.1 Une antériorité du partenariat public-privé sur le territoire

Le partenariat entre les acteurs publics et les acteurs privés existe depuis déjà de nombreuses années sur le Ruffécois. De nombreux acteurs privés des différents secteurs d'activité sont ainsi membres des commissions thématiques du Pays du Ruffécois qui travaillent sur les projets de développement du territoire et qui donnent un avis consultatif avant chaque prise de décision par le Comité syndical.

2.2 Le partenariat public-privé au sein du comité de programmation : une réelle plus-value pour le Ruffécois

Le partenariat public-privé du GAL du Pays Ruffécois s'est construit afin de coller au mieux à la priorité ciblée qu'est le végétal et la valorisation des ressources naturelles. Les acteurs publics ont pour la plupart été retenus car ils représentent les instances décisionnelles qui peuvent impulser de réelles politiques de développement concertées à vocation intercommunale. La mobilisation d'acteurs privés au sein du comité de programmation présente quant à elle plusieurs avantages de taille pour la bonne tenue de ce programme :

- **un rôle d'expertise** : les acteurs privés sont sur le terrain au quotidien. Ils connaissent parfaitement les réalités de leur domaine d'intervention et les évolutions à venir. Leur expertise, déjà mobilisée lors de l'élaboration de la candidature du Pays Ruffécois, sera primordiale pour la sélection des projets qui seront retenus au sein du programme Leader. De plus, cela confèrera au GAL une certaine réactivité face aux enjeux du territoire.
- **un rôle de prise de décision** : les acteurs privés seront systématiquement associés à la prise de décision. Ainsi, s'ils sont associés de manière assez systématique aux réflexions, leur point de vue peut en revanche ne pas forcément être entendu lors de la prise de décision. Le partenariat public-privé dans la prise de décision y remédie.
- **un rôle de remontée des projets** : les acteurs privés sont en contact permanent avec le terrain et sont donc en relation directe avec les potentiels porteurs de projets. Les membres privés du comité de programmation pourront ainsi plus facilement identifier les projets de développement s'inscrivant dans la logique du programme Leader et les orienter vers l'animateur du GAL.

2.3 La nécessité de communiquer sur un programme nouveau pour le territoire

Le programme Leader constituant une réelle nouveauté pour le Pays du Ruffécois, il s'agira dans un premier temps de **communiquer sur les fondamentaux de ce programme et son fonctionnement** : la priorité ciblée, le comité de programmation, la coopération, le taux d'intervention fixe, les bénéficiaires visés, les dépenses éligibles...

Cette communication devrait prendre la forme de réunions d'information auprès des élus et des acteurs du territoire concernés par la priorité ciblée. Des réunions d'information pourront être envisagées pour informer l'ensemble des citoyens du territoire.

Une présentation détaillée du programme Leader, de son fonctionnement et de sa mise en œuvre au sein du Pays du Ruffécois sera faite aux membres du comité de programmation afin que ces derniers aient tous les éléments pour rédiger le règlement intérieur du GAL, compléter les critères d'évaluation des dossiers de demande de subvention ainsi que la mise en place des indicateurs d'évaluation.

2.4 Une animation dédiée nécessaire pour la bonne marche du programme

Afin d'accompagner au mieux le comité de programmation et de rendre sa politique la plus efficace possible, l'animation du GAL sera confiée à un animateur dont la seule mission sera la mise en œuvre du programme Leader. En lien permanent avec le comité de programmation et sous son égide, il aura pour mission :

- de rédiger le règlement intérieur du GAL,

- d'élaborer la stratégie du GAL suivant les orientations définies par le comité de programmation,
- de fixer les critères d'évaluation des dossiers de demande de subvention,
- de recevoir chaque porteur de projet et de les aider dans le montage des dossiers
- de convoquer les membres du comité de programmation aux comités d'examen des dossiers et d'en assurer l'animation,
- de réaliser l'évaluation du programme Leader et de ses effets par l'intermédiaire des indicateurs de réalisation fixés par le comité de programmation.

B. Le partenariat public/privé

1. Le comité de programmation du GAL

1.1 Une volonté de regrouper les partenaires représentatifs de la priorité ciblée

Le comité de programmation a été élaboré de façon à représenter le mieux possible la priorité ciblée et les acteurs impliqués dans l'élaboration de la candidature Leader.

REPRESENTANTS DU SECTEUR PUBLIC		
Structure	Titulaire	Suppléant
Syndicat Mixte du Pays Ruffécois	Michel HARMAND (président)	A déterminer
Communauté de Communes du Pays d'Aigre	Franck BONNET (président)	Jean-Paul AYRAULT (élu)
Communauté de Communes du Pays Manslois	Christian DANIAU (élu)	Pierre NADAUD (élu)
Communauté de Communes du Pays de Villefagnan	Isabelle TONKA (élue)	Yves MANGUY (élu)
Communauté de Communes de la Boixe	Bruno CAFFIN (élu)	Luc VIART (élu)
Communauté de Communes de Ruffec	Nicolas WISSER (élu)	Christophe DEMAILLE (élu)
Communauté de Communes des Trois Vallées	Françoise PERRIN (présidente)	Claudy SEGUINARD (vice-président)
Conseil Général de la Charente	Bernard CHARBONNEAU (conseiller général)	Franck BONNET (conseiller général)
Conseil Régional Poitou-Charentes	Nicole BONNEFOY (élue référente)	A déterminer
SIAEP de Saint-Fraigne	Ghislaine CHUMLEAU (élue)	Frédérique JOUBERT (animatrice)
Office de Tourisme de Pôle	Délibération à venir	Délibération à venir

REPRESENTANTS DU SECTEUR PRIVE		
Structure	Titulaire	Suppléant
Conseil de Développement	Jean-François JOBIT (président)	A déterminer
Chambre d'Agriculture	Chantal PARTHENAY (élue)	A déterminer
Chambre de Commerce et d'Industrie	Jean-Marie POURAGEAU (élu)	A déterminer
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Jean-Michel CHARRIER (élu)	A déterminer
Agritonus	Christine PANTIER (agricultrice)	Veronique SYLVESTRE (agricultrice)
PROVALEIC	Denis MOUILLEAU (négociant en céréales)	Thierry SYLVESTRE (agriculteur)
Club MARPEN	Marie-Claude MOREUX (présidente)	Jacky FLAUD (directeur)
Dynamique 16	Jean-Jacques DUCOURET (chef d'entreprise)	Johann GASSELING (chef d'entreprise)
Maison de l'Agriculture Biologique	François PELOQUIN (agriculteur)	Stéphane JOUSSE (agriculteur)
Fédération Départementale des CUMA	Philippe DELUSSET (administrateur)	A déterminer
ADANC	Fabien JEUNE (agriculteur)	Frédéric PARTHENAY (agriculteur)
Coopérative Agricole de Mansle	Gilbert DUBREUIL (agriculteur)	Didier GRASSIN

1.2 Les missions du comité de programmation

Le comité de programmation sera garant de la bonne conduite du programme Leader. Il sera ainsi doté d'un règlement intérieur qui fixera son fonctionnement et ses missions. Les missions du comité de programmation seront :

- veiller à la réalisation de la priorité ciblée
- sélectionner les projets à soutenir
- évaluer les effets du programme Leader sur le territoire par un bilan des actions menées
- assurer la promotion du programme

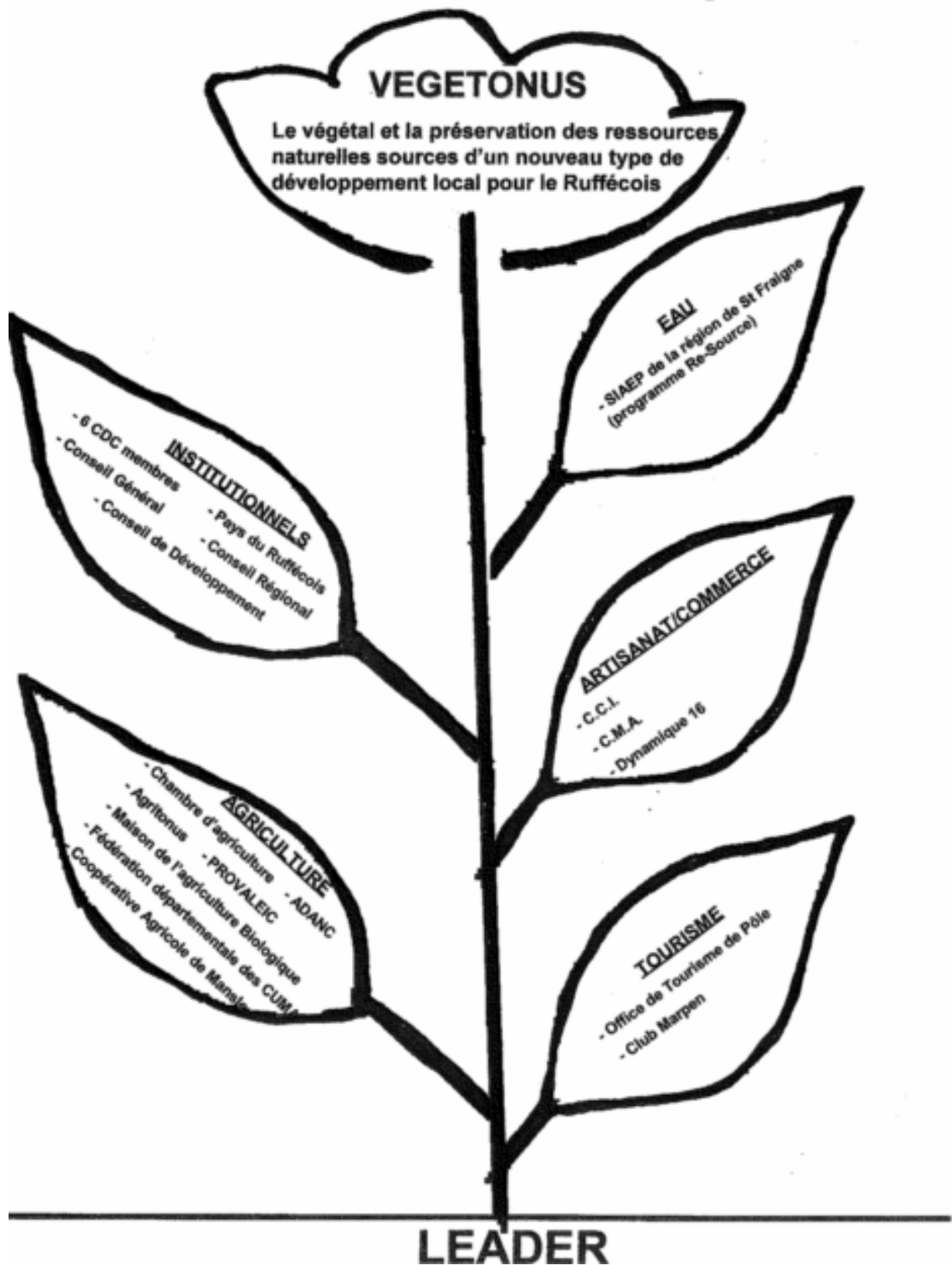
L'ensemble de ces missions est repris de façon plus précise dans le chapitre 4 sur le pilotage du projet (p.91).

2. Echanges de pratiques

L'intérêt du programme Leader étant de drainer l'ensemble de l'économie rurale, il conviendra de mettre en place un échange de pratiques qui pourra se matérialiser par des temps d'information et des temps d'échange auprès des différents partenaires. Ces temps de réflexion pourront être l'occasion de faire le bilan du programme Leader, son état d'avancement et de revenir sur son fonctionnement. Certaines actions pourront être mises en avant lors de ces échanges.

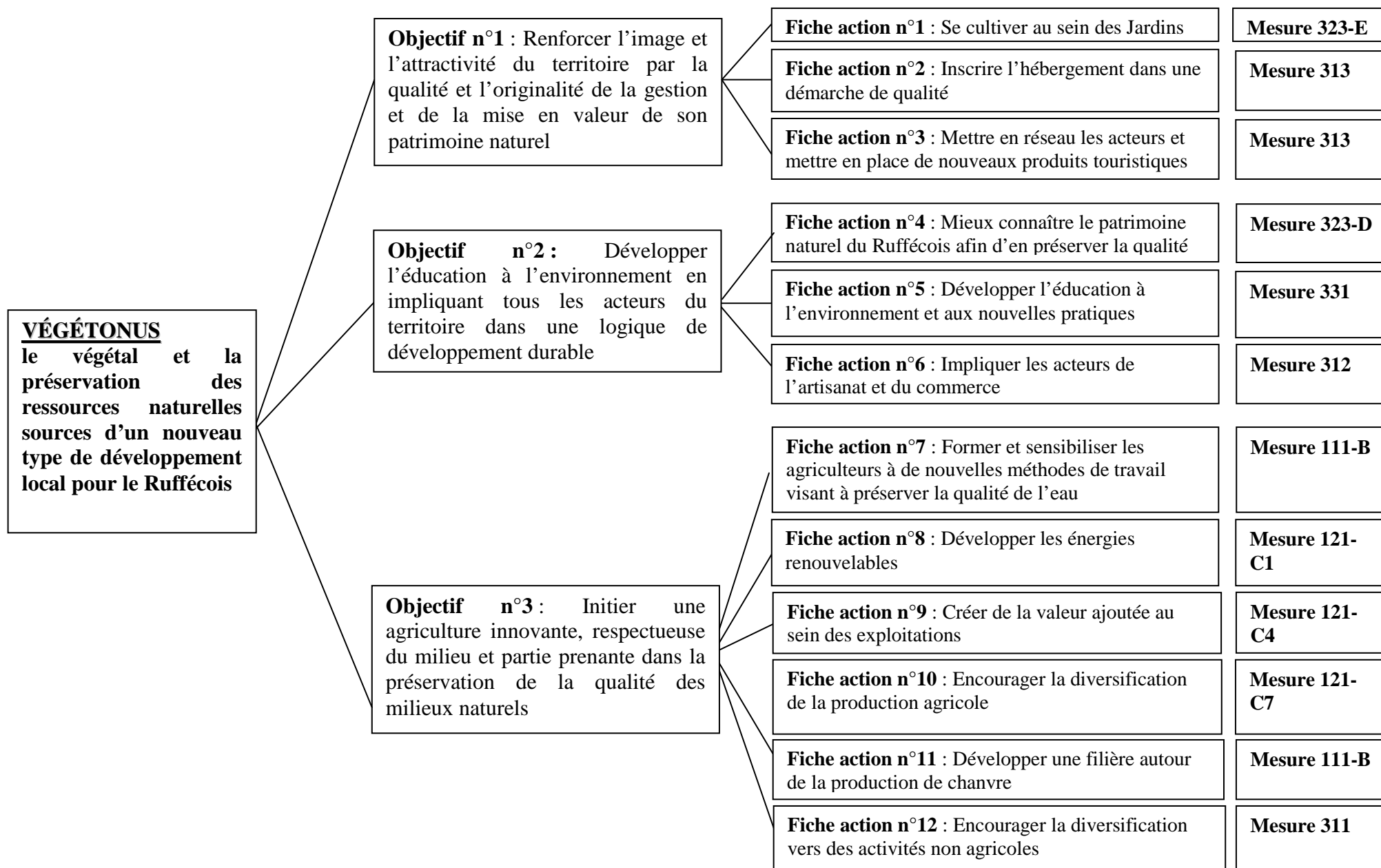
Le GAL du Pays Ruffécois s'appuiera sur le réseau rural afin de s'imprégner au mieux de la philosophie Leader et de son fonctionnement. Cet appui aura d'autant plus d'importance que l'approche Leader est nouvelle pour le territoire.

Le Comité de Programmation du GAL, des synergies autour du végétal au service d'un développement intégré du territoire



A. Fiches actions

PAYS DU RUFFECOIS – PLAN D’ACTIONS LEADER 2007-2013



Fiche action n°1
Se cultiver au sein des Jardins

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°1 : Renforcer l'image et l'attractivité du territoire par la qualité et l'originalité de la gestion et de la mise en valeur de son patrimoine naturel

RATTACHEMENT A L'AXE FEADER

Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

323-E Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel

OBJECTIFS

Les jardins ont façonné depuis maintenant de nombreuses années l'identité du Ruffécois. De nombreuses animations sont proposées autour de ce thème ou profitent du cadre qu'ils représentent pour s'y installer et toucher un maximum de personnes. C'est pourquoi le Pays du Ruffécois veut développer le caractère culturel des jardins et profiter de leur cadre pour promouvoir la culture pour tous. Il s'agira également d'intégrer le patrimoine culturel que constitue le bâti à cette politique de valorisation des forces du territoire afin de renforcer l'image et l'attractivité du territoire.

Il s'agira ainsi de :

- mettre en place des événements culturels structurants autour du thème du végétal et des jardins (résidences d'artistes, expositions permanentes, expositions florales) afin d'assurer une programmation culturelle à la fois harmonieuse et éclectique sur l'ensemble des Jardins du Ruffécois,
- développer le patrimoine oral autour des jardins avec la mise en valeur des légumes anciens par les personnes âgées. Cette action présente un double intérêt puisqu'elle permet à la fois de promouvoir les jardins potagers du Ruffécois et de créer du lien intergénérationnel,
- mettre en place des programmes culturels adaptés aux différents publics (adultes, enfants, personnes en situation de handicap),
- engager les travaux nécessaires pour l'accès de tous aux sites culturels,
- mener des études de mise en valeur et des travaux de restauration du petit patrimoine rural en lien avec l'eau (lavoirs, puits...) afin de promouvoir ce petit patrimoine qui fait partie intégrante de la culture du territoire.

EFFETS ATTENDUS

- Développement de la culture en milieu rural
- Promotion du caractère culturel de la botanique
- Faire des jardins du Ruffécois des lieux de vie culturelle
- Amélioration de l'attractivité du territoire
- Valoriser le patrimoine culturel local

BENEFICIAIRES VISES

- Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois

<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements - Collectivités publiques locales et leurs établissements publics - Associations - Propriétaires privés
DEPENSES ELIGIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables à la mise en valeur du patrimoine rural lié à l'eau - Travaux de restauration du petit patrimoine rural lié à l'eau - Investissements liés à la mise en place d'une signalétique et d'équipements légers d'accueil du public - Actions de sensibilisation au patrimoine de proximité auprès de publics ciblés - Organisation d'évènements culturels structurants (mobilisation intercommunale, rayonnement régional de la manifestation, événement induisant une forte attractivité)
INTENSITE DE L'AIDE
<p>55 % Taux minimum d'aides publiques : 40 % Taux maximum d'aides publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements matériels <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage publique : 100 % dans la limite d'un plafond d'investissement de 250 000 € HT pour les opérations portant sur du patrimoine bâti public, et de 100 000 € HT pour les autres actions - Maîtrise d'ouvrage privée : 60 % dans la limite d'une subvention minimum de 3 000 € et maximum de 60 000 € HT - Investissements immatériels : 80 % dans la limite d'un montant maximum de dépenses éligibles de 3 000 € HT
FINANCEMENT FEADER
165 000 €
INDICATEURS DE REALISATION
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de manifestations culturelles réalisées au sein des jardins (Objectif : 10) - Nombre de manifestations réalisées autour du thème de la botanique - Nombre de visiteurs - Taux de satisfaction des visiteurs - Nombre de sites restaurés (Objectif : 30)
ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS
COFINANCEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional : 40 500 € - Conseil Général : 54 000 € - Collectivités locales : 40 500 €

Fiche action n°2
Inscrire l'hébergement dans une démarche de qualité

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°1 : Renforcer l'image et l'attractivité du territoire par la qualité et l'originalité de la gestion et de la mise en valeur de son patrimoine naturel

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

313 Promotion des activités touristiques

OBJECTIFS

Le Pays du Ruffécois dispose d'un patrimoine naturel et culturel remarquable et souhaite avec l'appui du programme Leader se donner tous les moyens pour mettre en place une réelle politique de développement du tourisme rural, environnemental et de nature. Cela passe entre autre par une offre d'hébergement de qualité à la hauteur des exigences des touristes. Pour cela, il conviendra donc d'assurer une modernisation et une mise aux normes (notamment en termes d'accessibilité aux handicaps et de respect des normes environnementales) des hébergements déjà existants mais aussi d'inscrire tout projet de développement ou de création d'hébergement dans la politique de valorisation du végétal voulue sur l'ensemble du Ruffécois (intégration paysagère de l'hébergement). Une attention toute particulière sera portée à l'hôtellerie qui reste pour la plupart obsolète et qui nécessite des mises aux normes.

EFFETS ATTENDUS

- Pérennisation de l'ensemble des hébergements touristiques présents sur le territoire
- Reconnaissance de l'hébergement touristique en Ruffécois comme un hébergement de qualité
- Allongement des séjours touristiques

BENEFICIAIRES VISES

- Associations
 - Particuliers
 - Entreprises
- Sont exclus :
- Les actifs agricoles
 - Les organismes dont la mission est de promouvoir les activités touristiques (office du tourisme, syndicat d'initiative, comité départemental du tourisme)

Pour les hébergements touristiques, les porteurs de projet doivent appartenir à une charte de qualité (Gîte de France, Clés vacances, B&B...).

Pour les hôtels et campings, les porteurs doivent s'engager à obtenir après travaux la marque « qualité tourisme ».

Les équipements aidés doivent garder leur vocation initiale pendant 5 ans minimum.

La priorité sera donnée aux projets favorisant le développement durable : économie d'énergie, énergie renouvelable, handicap.

DEPENSES ELIGIBLES

- Etudes préalables aux investissements visant à développer la qualité de l'hébergement (études sur l'intégration paysagère, sur l'utilisation d'énergies renouvelables, sur les économies d'énergie...)
- Travaux de réhabilitation de meublés existants (gros œuvre, plomberie, menuiserie, toiture, sanitaire, peinture...) s'inscrivant dans une démarche d'économies d'énergie, d'utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux éco-construction
- Création de nouveaux meublés exclue sauf si ces derniers sont inscrits dans une démarche d'économies d'énergie, d'utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux éco-construction
- Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées
- Dépenses visant l'acquisition du label Tourisme et Handicap

INTENSITE DE L'AIDE

55 %

Dépense éligible plafonnée à 70 000 €

Pour les investissements immatériels : plafond de la dépense éligible à 3 000 €

FINANCEMENT FEADER

150 000 €

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'hébergements aidés
- Nombre d'hébergements obtenant une labellisation
- Nombre de nuitées
- Part des personnes handicapées se logeant dans un hébergement touristique

ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS

COFINANCEMENTS

- Conseil Régional : 61 364 €
- Conseil Général : 61 364 €
- Contribution privée : 136 365 €

Fiche action n°3
Mettre en réseau les acteurs
et mettre en place de nouveaux produits touristiques

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°1 : Renforcer l'image et l'attractivité du territoire par la qualité et l'originalité de la gestion et de la mise en valeur de son patrimoine naturel

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

313 Promotion des activités touristiques

OBJECTIFS

Le Pays du Ruffécois dispose d'un patrimoine naturel et culturel remarquable et souhaite avec l'appui du programme Leader se donner tous les moyens pour mettre en place une réelle politique de développement du tourisme rural, environnemental et de nature et ainsi renforcer l'image et l'attractivité du territoire en tant que Pays du végétal. Il compte ainsi valoriser ce patrimoine par la mise en réseau des acteurs et l'aménagement des sites naturels remarquables pour l'accueil du public.

Cela passe par :

- une réflexion globale sur une mise en réseau des acteurs du tourisme à l'échelle du Pays,
- une réflexion sur comment mettre en œuvre une politique efficace c'est-à-dire assurant à la fois une certaine complémentarité entre les différents sites et un certain éclectisme dans l'offre proposée,
- la mise en place d'une signalétique et d'une signalisation communes,
- la définition d'une route thématique englobant l'ensemble des jardins du Ruffécois,
- la mise en place de sentiers de randonnée de découverte sur la faune, la flore et le patrimoine couvrant l'ensemble du territoire,
- des travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap afin de permettre un accès pour tous aux hauts lieux touristiques du Ruffécois.

EFFETS ATTENDUS

- Renforcement de l'attractivité touristique du Ruffécois
- Création de richesses par la captation des revenus des touristes
- « Professionnalisation » des acteurs des jardins du Ruffécois
- Réhabilitation des sites naturels remarquables
- Communication auprès du plus grand nombre
- Plus grande cohérence des actions portées par les acteurs

BENEFICIAIRES VISES

- Associations
- Particuliers
- Entreprises

Sont exclus :

- Les actifs agricoles
- Les organismes dont la mission est de promouvoir les activités touristiques (office du tourisme, syndicat d'initiative, comité départemental du tourisme)

DEPENSES ELIGIBLES

- Dépenses concernant la signalétique et les infrastructures légères d'information et d'accès au site
- Equipements de circuits de randonnée, instruments de découverte de sites naturels (voies vertes, vélo-routes)
- Travaux d'accessibilité aux handicapés
- Coût des études liées aux projets

INTENSITE DE L'AIDE

55 %

Taux minimum d'aide publique :

- Maîtrise d'ouvrage publique : 50 %
- Maîtrise d'ouvrage privée : 40 %

Taux maximum d'aide publique :

- Investissements matériels
 - Maîtrise d'ouvrage publique : 100 %
dans la limite d'un plafond d'investissement de 250 000 € HT
 - Maîtrise d'ouvrage privée : 60 %
dans la limite d'une subvention minimum de 3 000 € et maximum de 60 000 € HT
- Investissements immatériels : 80 %
dans la limite d'un montant maximum de dépenses éligibles de 3 000 € HT

FINANCEMENT FEADER

150 000 €

INDICATEURS DE REALISATION

- Fréquentation des sites
- Nombre d'aménagements réalisés
- Nombre des produits touristiques créés
- Taux de satisfaction des visiteurs

ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS

COFINANCEMENTS

- Conseil Régional : 36 818 €
- Conseil Général : 49 091 €
- Collectivités locales : 36 819 €

Fiche action n°4
Mieux connaître l'environnement naturel du Ruffécois
afin d'en préserver la qualité

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°2 : Développer l'éducation à l'environnement en impliquant tous les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

RATTACHEMENT A L'AXE FEADER

Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

323-D2 Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

OBJECTIFS

Le Pays du Ruffécois dispose d'un patrimoine naturel riche avec la présence sur le territoire depuis maintenant plusieurs années d'un réseau de Jardins mais aussi de nombreux sites remarquables tels que la vallée de la Charente qui traverse l'ensemble du Pays ou encore des zones de protection de la faune et de la flore. En lien avec la fiche action n°5 et afin de préserver ces sites et la qualité de l'environnement qui a pu subir par le passé certaines « agressions » (remembrement, pollution de l'eau et des sols...), le Pays du Ruffécois désire anticiper les menaces qui pourraient peser à l'avenir sur le patrimoine naturel et fournir les moyens matériels pour sensibiliser les acteurs du territoire quels qu'ils soient à la préservation de ce patrimoine.

Les enjeux ici seront :

- d'identifier les menaces qui pèsent sur le milieu naturel
- de mettre en œuvre les actions visant à le préserver
- de tirer profit de ce patrimoine en le valorisant afin que les usagers puissent y trouver un moyen de se divertir mais également de s'informer sur le patrimoine naturel présent et sur les enjeux qui lui sont propres

EFFETS ATTENDUS

- Préservation de la vallée de la Charente et de ses affluents
- Préservation du patrimoine naturel commun
- Développement du tourisme vert, de nature
- Information, sensibilisation, éducation au respect de l'environnement

BENEFICIAIRES VISES

- Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois
- Propriétaires privés
- Institutions départementales de bassin
- Collectivités publiques locales et leurs établissements publics
- Etablissements publics de l'Etat
- Institutions, associations
- Syndicats professionnels

DEPENSES ELIGIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de points d'information, d'observation et d'orientation - Réalisation d'équipements d'accueil du public hors points de vente de produits - Plantations, réhabilitation, restauration et aménagements paysagers - Actions destinées à la sensibilisation, à l'éducation à l'environnement (supports d'information, signalétique, matériels spécifiques, équipements de centres de formation-éducation axés sur l'environnement) - Actions mises en oeuvre pour la découverte ou l'initiation à l'environnement
INTENSITE DE L'AIDE
<p>55 % Taux minimum d'aide publique : 40 % Taux maximum d'aide publique : 100 %</p>
FINANCEMENT FEADER
<p>300 000 €</p>
INDICATEURS DE REALISATION
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations d'aménagement des berges réalisées - Nombre de points d'information réalisés - Supports de communication réalisés et diffusés
ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS
COFINANCEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Etat : 49 091 € - Conseil Régional : 73 637 € - Conseil Général : 24 545 € - Collectivités locales : 49 091 € - Autres établissements publics : 49 091 €

Fiche action n°5
Développer l'éducation à l'environnement et aux nouvelles pratiques

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°2 : Développer l'éducation à l'environnement en impliquant tous les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

331 Formation et information des acteurs économiques

OBJECTIFS

Si les problématiques environnementales ont pu jusqu'à présent être parfois mises au second plan, le Pays du Ruffécois souhaite aujourd'hui s'inscrire dans une démarche de prévention des risques environnementaux en mettant en place des actions de sensibilisation, formation, éducation à l'environnement. Le Pays du Ruffécois s'est déjà engagé dans une démarche de sensibilisation aux enjeux environnementaux en organisant en 2005 un cycle de conférences sur l'eau visant à sensibiliser la population aux méfaits de l'utilisation de pesticides et autres produits phytosanitaires.

Si cette première étape était tout à fait primordiale, le Pays du Ruffécois désire désormais mener des actions de sensibilisation régulières auprès du grand public mais aussi du public scolaire qui constitue l'avenir de notre territoire. Le Pays souhaite mettre en place une réelle éducation à l'environnement avec comme supports les Jardins qui pourraient accueillir des journées de sensibilisation des écoliers, des stages de gestion des déchets, de gestion de l'eau, de jardinage durable...

Il s'agira également d'accompagner les collectivités locales vers une gestion plus respectueuse des espaces publics y compris les jardins avec la formation des employés communaux à une bonne utilisation des produits phytosanitaires, à des méthodes de gestion des espaces verts alternatives et une sensibilisation des élus en tant que preneurs de décision.

Cette mesure s'inscrit parfaitement dans l'objectif 2 du programme Leader du Pays Ruffécois qui est d'intégrer les actions de développement dans une logique de développement durable intégrant toutes les sphères de la société et renforcer les pratiques respectueuses de l'environnement.

EFFETS ATTENDUS

- Prise de conscience collective de la nécessité de préserver notre milieu naturel
- Réduction du recours aux produits phytosanitaires dans les collectivités mais aussi chez les particuliers

BENEFICIAIRES VISES

Bénéficiaires des formations :

Les actions de formation et d'information couvrent, entre autres, les besoins des

actifs agricoles ou forestiers dans les domaines de l'axe 3, des personnes souhaitant créer une micro-entreprise, des professionnels du tourisme, de toute personne impliquée dans la création ou l'offre de services de base pour l'économie et la population rurale, les besoins en formation liés à la conservation et la mise en valeur du patrimoine rural.

Les actions de sensibilisation auprès du grand public et du public scolaire sont également éligibles dans la mesure où elles visent à sensibiliser à des pratiques durables en matière de gestion de l'environnement.

Des études ou des opérations d'animation liées au thème de cette mesure sont éligibles. Ces études ou animation seront autant que possible précédées ou suivies de la mise en oeuvre concrète d'actions.

Les bénéficiaires de la mesure sont notamment :

- les fonds d'assurance formation et les organismes paritaires collecteurs agréés au sens de l'article L. 951-3 du code du travail,
- les collectivités territoriales, et leurs groupements (dont les territoires organisés pays, parcs...),
- les organismes consulaires,
- certains organismes de formation professionnelle continue, publics et privés, déclarés auprès du ministère chargé de la formation professionnelle,
- les associations.

Au cas où une même entité juridique intervient à la fois en formation initiale et en formation continue (cas notamment des Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, centres constitutifs d'un Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles), la comptabilité doit permettre la séparation nette des deux activités.

DEPENSES ELIGIBLES

Coûts de formation

- En cas de réalisation ou d'achat auprès d'organismes de formation ayant déclaré leur activité de formation au service compétent du Ministère en charge de la formation professionnelle de stages de formation, le coût d'acquisition de ces stages est calculé sur la base des coûts de formation constatés au niveau local.
- En cas d'actions d'ingénierie réalisées par les bénéficiaires, en amont des actions de formation (ingénierie de la demande) peuvent par ailleurs être conduites si elles sont en relation avec les thèmes retenus par le CRFR. Leur liquidation interviendra sur la base des dépenses réellement encourues par le bénéficiaire.

Autres coûts

La prise en charge, sur la base des réglementations nationales et communautaires en vigueur, des surcoûts et manque à gagner supportés par les stagiaires ou leurs employeurs du fait de la participation aux stages de formation.

INTENSITE DE L'AIDE

55 %

FINANCEMENT FEADER

20 000 €

INDICATEURS DE REALISATION

<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations dispensées - Nombre d'employés communaux bénéficiant de ces formations - Nombre de personnes bénéficiant de ces formations - Nombre de classes impliquées dans cette démarche - Effets sur la consommation de produits phytosanitaires
ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS
COFINANCEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Autres établissements publics : 16 364 €

Fiche action n°6
Impliquer les acteurs de l'artisanat et du commerce

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Dispositif n°2 : Développer l'éducation à l'environnement en impliquant tous les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

Recours au dispositif du PDRH 312 Aide à la création et au développement des micro-entreprises

OBJECTIFS

La mise en place d'incitations au respect des normes environnementales ne sera pleinement efficace que si tous les acteurs du monde économique sont impliqués dans cette démarche. En effet, si les agriculteurs sont à l'origine d'une part importante de la pollution en milieu rural, ils sont loin d'être les seuls puisque tous les acteurs économiques influent sur l'environnement. Ainsi, les artisans commerçants constituent un maillon essentiel dans la lutte pour la préservation des ressources naturelles et l'incitation à de nouvelles pratiques. En effet, le secteur du bâtiment peut jouer un rôle primordial s'il utilise des matériaux respectant l'environnement ou favorisant les économies d'énergie. Si par le passé aucune action d'envergure n'a été menée dans cette direction, le Pays du Ruffécois désire aujourd'hui appuyer les artisans et les commerçants qui désireront s'inscrire dans cette logique et mettre en place une réelle démarche de maîtrise de l'énergie et de préservation de l'environnement.

Il s'agira d'apporter un soutien aux entreprises qui s'inscriront dans une logique de :

- diminution des pollutions
- recours systématique aux énergies renouvelables (véhicules non polluants, éclairage des ateliers faiblement consommateur d'énergie...)
- recours aux matériaux répondant aux normes d'éco-construction (chanvre, lin...)
- production de matériaux durables (plaquettes, granulés pour le chauffage)

EFFETS ATTENDUS

- Augmentation nette du recours aux matériaux respectant l'environnement
- Diminution nette des pollutions dues aux entreprises
- Augmentation du nombre d'entreprises ayant recours aux énergies renouvelables pour leur fonctionnement

BENEFICIAIRES VISES

Sont visés par cette mesure :

- les micro-entreprises au sens de la recommandation 2003/361/CE, c'est-à-dire celles qui occupent moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.
- Les bénéficiaires de cette mesure sont **exclusivement** des porteurs de projets

privés.

Sont exclus de cette mesure :

- les entreprises du secteur agricole, agro-alimentaire et forestier, qui bénéficient de mesures spécifiques de l'axe 1.

DEPENSES ELIGIBLES

Exemples d'investissements matériels :

- Equipements permettant de réduire les coûts de structure
- Equipements favorisant le maintien de l'activité ou le recrutement de salariés
- Equipements destinés à offrir de nouveaux produits
- Equipements visant à améliorer les accès ou les conditions d'approvisionnement
- Equipements permettant d'améliorer la réactivité de l'entreprise
- Modernisation et sécurisation des locaux

Exemples de dépenses immatérielles :

- Etudes permettant d'améliorer les coûts de structure

INTENSITE DE L'AIDE

55 %

FINANCEMENT FEADER

330 000 €

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'entreprises aidées
- Montant des fonds accordés
- Nombre d'entreprises s'inscrivant dans une démarche de diminution des pollutions
- Nombre d'entreprises proposant des services s'inscrivant dans l'éco-construction
- Nombre d'entreprises ayant recours aux énergies renouvelables

ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS

COFINANCEMENTS

- Etat : 67 500 €
- Conseil Régional : 67 500 €
- Conseil Général : 67 500 €
- Collectivités locales : 67 500 €
- Contribution privée : 300 000 €

Fiche action n°7
Former et sensibiliser les agriculteurs à de nouvelles méthodes de travail visant à préserver la qualité de l'eau

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°3 : Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

111-B Information – diffusion de connaissances scientifiques et des pratiques novatrices

OBJECTIFS

L'agriculture du Ruffécois est marquée par une agriculture céréalière intensive. Contrairement aux autres types d'agriculture (élevage, viticulture, maraîchage...) présentes dans le département et dans la région, cette agriculture est très fortement consommatrice d'espace (remembrement), consommatrice en eau et en pesticides. Ce type d'agriculture longtemps encouragée par les pouvoirs publics a mis à mal les milieux naturels par le biais des remembrements, de l'utilisation intensive de pesticides, du recours à l'irrigation en périodes sèches. Cette fiche action s'inscrit à la croisée des chemins entre l'axe d'intervention lié au respect de l'environnement et celui visant à promouvoir une agriculture plus respectueuse de cet environnement. En effet, si par le passé les agriculteurs ont été incités à mener une agriculture ayant de lourds impacts sur l'environnement, ce seront eux qui pourront assurer dans l'avenir le maintien d'un environnement de qualité. Le Pays du Ruffécois souhaite donc par cette fiche action et en lien avec la fiche action 10 apporter un soutien à des actions visant à :

- sensibiliser les agriculteurs aux effets des produits phytosanitaires sur la santé
- former les agriculteurs aux pratiques durables (actions de formation sur pourquoi et comment limiter les pollutions ponctuelles vis-à-vis des produits phytosanitaires)
- sensibiliser les agriculteurs aux énergies renouvelables

Il s'agira également d'accompagner la mise en place de PVE (Plan Végétal pour l'Environnement) et de MAE (Mesure Agro-Environnementale) sur le territoire. Cela prendra la forme d'une animation technique visant à expliquer les fondements de ces PVE et MAE afin que les agriculteurs soient plus nombreux à s'engager dans cette démarche de préservation de l'espace naturel. En effet, la qualité de l'eau est une problématique forte pour le Ruffécois. Les différentes analyses de la qualité de l'eau potable font apparaître des résultats pour le moins inquiétants sur certains bassins de captage. De plus, le Ruffécois est traversé sur une grande partie de son territoire par la Charente et se doit d'être garant de la qualité de l'eau pour les populations en aval du lit du fleuve. De même, la prise en compte de la qualité de l'eau est cohérente avec la valorisation du végétal et concourt à la mise en place d'une image de Pays respectueux de l'environnement. C'est pourquoi il s'agira

d'encourager la plantation de haies, la mise en place de diagnostics phytosanitaires auprès des exploitations agricoles et la mise en place d'aires de lavage collectives. Cette animation Leader autour de la gestion de la qualité de l'eau constituera ainsi une opportunité pour engager un travail de fond sur la gestion de l'eau au sein du Pays du Ruffécois.

EFFETS ATTENDUS

- Baisse des pollutions dues à l'agriculture
- Amélioration des connaissances des actifs agricoles
- Prise de conscience des actifs agricoles de l'enjeu de préservation de l'environnement

BENEFICIAIRES VISES

Destinataires des actions

Les personnes actives dans le secteur de l'agriculture :

- exploitants, conjoints d'exploitants travaillant sur l'exploitation et aides familiaux,
- salariés agricoles,
- entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers,
- agents de développement,
- formateurs et animateurs d'actions de formation et de démonstration,
- salariés des entreprises agroalimentaires et des coopératives agricoles ou forestières répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises,

Bénéficiaires de l'aide

Les porteurs des actions, attributaires de l'aide, peuvent être tout établissement public (dont les organismes consulaires) ou privé, ou toute association ou organisme intervenant dans le champ de la diffusion de connaissances scientifiques et des pratiques novatrices dans les secteurs concernés qui répondent à l'appel à projets du CREF (décrit dans le cadre du dispositif 111 A). A titre d'exemple et de façon non exhaustive, peuvent être éligibles au dispositif les chambres d'agriculture, les centres régionaux de la propriété forestière, les établissements d'enseignement agricole, les fédérations régionales ou départementales des CIVAM, les groupes de recherche en agriculture biologique, les instituts techniques...

DEPENSES ELIGIBLES

Dans le respect du décret sur l'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural, les dépenses éligibles comportent :

- En tant que de besoin, les frais afférents à l'installation du dispositif de démonstration, à son entretien et à son suivi et dans la limite de 20 % du budget global de l'action.
- Les frais liés, directement et exclusivement, à l'organisation de l'action de démonstration en elle-même (conception et impression de documents pédagogiques, rémunération des intervenants, ingénierie pédagogique en amont liée directement à l'action).
- La prise en charge, le cas échéant et sur la base des réglementations nationales et communautaires en vigueur, des surcoûts ou manques à gagner supportés par les participants aux actions ou leurs employeurs, du fait de cette participation aux actions concernées. Ces dépenses devront être réellement supportées par le bénéficiaire de l'aide.

INTENSITE DE L'AIDE
55 %
FINANCEMENT FEADER
5 500 €
INDICATEURS DE REALISATION
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations dispensées - Nombre d'agriculteurs suivant l'une des formations - Satisfaction des agriculteurs sur les formations suivies - Baisse des pollutions dues à l'activité agricole - Evaluation des connaissances acquises par le biais d'un questionnaire avant/après opérations de sensibilisation - Utiliser le questionnaire d'avant sensibilisation pour consulter les agriculteurs sur leurs attentes
ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS
COFINANCEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Autres financements publics : 4 500 €

Fiche action n°8
Développer les énergies renouvelables

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°3 : Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

121-C1 Développement des énergies renouvelables et économies d'énergie

OBJECTIFS

Comme l'ensemble des acteurs économiques, les agriculteurs sont touchés de plein fouet par la hausse du coût des matières premières et de l'énergie. En lien avec la fiche action 6 qui vise à encourager la maîtrise de l'énergie dans les entreprises commerciales et artisanales, cette fiche action a pour but de soutenir les agriculteurs souhaitant engager des investissements s'inscrivant dans une logique d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables. Cette action participe à l'image de Pays respectueux de l'environnement que le Ruffécois souhaite se donner. Elle se pose comme complémentaire de la fiche action 6 en permettant d'impliquer tous les acteurs économiques dans une démarche de diminution des pollutions.

EFFETS ATTENDUS

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction des coûts de fonctionnement des agriculteurs

BENEFICIAIRES VISES

Peuvent bénéficier de l'aide :

- Les exploitants agricoles individuels ;
- Les propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole ;
- Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole ;
- Les fondations, associations, établissements d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole ;
- Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

DEPENSES ELIGIBLES

Sont exclus de cette liste l'ensemble des investissements éligibles à l'aide au titre des dispositifs 121 A « Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) », 121 B « Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) » et 123-B « Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière » et des autres mesures liées à l'investissement dans le cadre des axes 2 et 3

Les aides portent sur deux types d'investissements réalisés dans un cadre collectif :

- **les investissements en lien direct avec le végétal :**

- Matériel de production d'énergie renouvelable :
 - matériels de production bois-énergie (déchiqueteuses, grues) [à l'exception des matériels éligibles au dispositif 123-B 'Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière']
- Matériel permettant la réalisation d'économies d'énergie : installations innovantes de récupération de chaleur
- Diagnostics énergétiques (ou équivalents) (dans la limite de 10% du coût des travaux dès lors qu'ils concernent des projets d'équipements avec les matériels ci-dessus.)
- Autres investissements liés à des procédés innovants (après expertise) en lien avec le végétal

- **les investissements qui participent à la préservation des ressources naturelles :**
 - matériel de production d'énergie d'origine renouvelable : tailles haies à scie, installations de production de biogaz, petites éoliennes, panneaux solaires ...
 - matériel permettant l'utilisation d'énergies renouvelables : chaudières, bâtiments de stockage du combustible, kits moteur...
 - matériel permettant la réalisation d'économies d'énergie : récupération de chaleur...

PRIORITE

- Priorité sera donnée aux projets collectifs

INTENSITE DE L'AIDE

55 %

Taux maximum d'aide publique : 40 %

FINANCEMENT FEADER

22 000 €

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de bénéficiaires
- Nombre d'équipements réalisés
- Bilans énergétiques après réalisation des investissements
- Part du coût des carburants dans les coûts globaux d'une exploitation
- Somme des énergies créées par les équipements financés

ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS

COFINANCEMENTS

- Conseil Régional : 9 000 €
- Conseil Général : 9 000 €
- Contribution privée : 60 000 €

Fiche action n°9
Créer de la valeur ajoutée au sein des exploitations

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°3 : Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

121-C4 Investissements de transformation à la ferme

OBJECTIFS

Les produits agricoles sortent en grande majorité de l'exploitation sans avoir fait l'objet d'une quelconque transformation. Leur rémunération ne dépend donc que de leur qualité intrinsèque et ces produits peuvent être assimilés à de la simple matière première. Les exploitants agricoles expriment le souhait de pouvoir transformer leurs produits afin de bénéficier d'une rémunération supérieure. Ainsi, le Pays du Ruffécois compte sur le fait que les activités de transformation annexes à la production agricole (découpe, conditionnement des produits) pourraient permettre aux agriculteurs de bénéficier d'une rémunération supplémentaire moins dépendante de la seule production agricole et ainsi les encourager à pratiquer une agriculture extensive.

Dans un souci de favoriser de nouvelles utilisations du végétal et de mettre les ressources naturelles au cœur du développement économique du territoire, le Pays du Ruffécois propose de financer les actions visant à équiper les exploitations agricoles en matériel de transformation.

Cette mesure permettrait également d'améliorer le bilan carbone du territoire et ainsi participer à la préservation des ressources naturelles locales.

EFFETS ATTENDUS

- Augmentation de la valeur ajoutée sur les exploitations
- Augmentation des revenus agricoles
- Développement de nouveaux savoir-faire par les agriculteurs

BENEFICIAIRES VISES

Peuvent bénéficier de l'aide :

- Les exploitants agricoles individuels,
- Les propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole,
- Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole,
- Les fondations, associations, établissements d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole,
- Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

DEPENSES ELIGIBLES

Sont éligibles :

- Investissements relatifs à la création ou la rénovation d'ateliers
 - de transformation (salle d'abattage, salle de découpe, laboratoire de transformation,...)
 - de conditionnement
 - de stérilisation
 - de stockage en chambre froide
 - installations de fabrication d'aliments à la ferme
- Investissements relatifs à la commercialisation des produits (détaillés dans la mesure 311) dès lors qu'ils ne représentent pas plus de 50% du total des investissements. Dans le cas inverse, les investissements relatifs à la transformation seront pris en charge dans le cadre de la mesure 311

Sont exclus de cette liste l'ensemble des investissements éligibles à l'aide au titre des dispositifs 121 A – « Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) »- et 121 B – « Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) »

INTENSITE DE L'AIDE

55 %

Projets collectifs (CUMA) : taux maximum d'aide publique de 40 % dans la limite d'un maximum de 60 000 € par opération

Projets individuels : taux maximum d'aide publique de 30 % (+10 % si le maître d'ouvrage est un jeune agriculteur) dans la limite d'un maximum de 50 000 €

FINANCEMENT FEADER

49 500 €

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'exploitations aidées
- Volume de produits agricoles concernés par cette transformation
- Niveau de revenu des exploitations agricoles concernées

ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS

COFINANCEMENTS

- Conseil Régional : 25 500 €
- Conseil Général : 15 000 €
- Contribution privée : 210 000 €

Fiche action n°10
Encourager la diversification de la production agricole

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°3 : Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

121-C7 Aide à la diversification de production

OBJECTIFS

L'agriculture ruffécoise est essentiellement tournée vers les grandes cultures céréalières. Cette monoculture laisse peu de place aux autres types d'agriculture tels que l'élevage, le maraîchage ou l'apiculture qui peuvent bien souvent présenter de meilleurs bilans en matière environnementale et de gestion de l'espace. Or, le Pays du Ruffécois souhaite encourager les initiatives allant vers une agriculture plus respectueuse du milieu. Cela passe donc par la diversification des productions agricoles en particulier dans l'apiculture, la production fruitière et maraîchère.

De plus, la diversification de la production agricole présente un intérêt économique indéniable par rapport à la monoculture puisqu'elle permet de répartir le risque de possibles crises (variations des cours, variations climatiques) sur plusieurs productions.

EFFETS ATTENDUS

- Diversification des productions agricoles
- Assurance de compléments de revenus
- Amélioration du cadre de vie

BENEFICIAIRES VISES

Peuvent bénéficier de l'aide, selon les thématiques choisies :

- Les exploitants agricoles individuels (y compris dans le cadre d'une installation lorsqu'elle est centrée sur l'une ou l'autre des productions concernées) ;
- Les propriétaires bailleurs de biens fonciers à usage agricole ;
- Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole ;
- Les fondations, associations, établissements d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole ;
- Les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

DEPENSES ELIGIBLES

Les actions et dépenses éligibles sont :

- Horticulture ornementale et pépinières, plantes aromatiques et médicinales :
 - équipements liés à la production (serres, tunnels) et de conditionnement des produits
 - systèmes d'irrigation économes en eau

- Chanvre :
 - Equipements spécifiques liés aux activités de production et de conditionnement
- Fruits et légumes, viticulture, production de semences
 - Equipements spécifiques liés aux activités de production et de conditionnement (liste établie dans le cadre de la convention d'application du CPER 2007-2013, en ce qui concerne les investissements éligibles aux aides de la Région exclusivement)
 - Systèmes d'irrigation économes en eau
- Apiculture
 - Matériels spécifiques de production

Sont exclus :

- Achats de matériels informatiques et de gestion
- Achats de véhicules et matériels roulants (sauf liés une activité équestre)
- Achats de plants (autres que plants micorhizés en vue de la production de truffes)
- Achat de cheptel (sauf colonies d'abeilles)
- Sont également exclus l'ensemble des investissements éligibles à l'aide au titre des dispositifs 121 A – 'Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) '- et 121 B - 'Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)' - et des autres mesures liées à l'investissement dans le cadre des axes 2 et 3 (ex : mesure 216 'Utilisation durable des terres agricoles –Investissements non productifs').
- Sont également exclues les dépenses éligibles au titre de l'intervention de Viniflor, telles qu'elles figurent dans la convention d'application du CPER 2007-2013 pour la région Poitou-Charentes.

INTENSITE DE L'AIDE

55 %

Taux d'intervention publique maximale : 30 % (+ 10 % si le maître d'ouvrage est un jeune agriculteur)

FINANCEMENT FEADER

35 475 €

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'exploitations aidées
- Coût total des investissements réalisés
- Nombre d'hectares convertis en jachère apicole
- Nombre d'hectares convertis en chanvre
- Comparaison de la production de chanvre avant et après la mise en place du programme Leader

ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS

COFINANCEMENTS

- Conseil Régional : 19 000 €
- Conseil Général : 10 025 €
- Contribution privée : 150 500 €

Fiche action n°1
Développer une filière autour de la production de chanvre

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°3 : Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

111-B Information-diffusion de connaissances scientifiques et des pratiques novatrices

OBJECTIFS

Les agriculteurs du Pays du Ruffécois ont affirmé depuis maintenant plusieurs années leur volonté de développer la culture du chanvre en Ruffécois, volonté reconnue en 2006 avec l'obtention de la labellisation du PER Valorisation agro-industrielle du chanvre. Cette culture présente des avantages par rapport à des cultures plus conventionnelles telles que le maïs ou le blé : bonne tête d'assolement, apport azoté raisonnable, aucun traitement phytosanitaire.

L'association PROVALEIC qui coordonne le développement du chanvre en Ruffécois a fait le choix de se positionner sur un secteur où l'utilisation de la fibre de chanvre est en devenir à savoir la plasturgie. Il s'agira également d'exploiter les co-produits que sont la chènevotte et la graine respectivement dans la litière et l'alimentation animale.

L'enjeu actuel est d'amorcer la culture du chanvre avec les agriculteurs intéressés afin de créer un outil industriel local permettant de transformer le chanvre dans la plasturgie. C'est pourquoi le Pays du Ruffécois souhaite appuyer cette démarche par le biais du programme Leader qui aura deux objectifs :

- amorcer la culture du chanvre en mettant en place une réelle animation autour de ce projet afin de sensibiliser les différents acteurs aux bienfaits de cette culture
- permettre la récolte du chanvre en formant les producteurs et les récoltants (agriculteurs, CUMA...) aux méthodes de récolte et aux process de production

EFFETS ATTENDUS

- Développement d'une filière autour du chanvre
- Diversification de la production agricole
- Réduction de la consommation des produits phytosanitaires
- Exploration de nouveaux débouchés pour l'agriculture

BENEFICIAIRES VISES

Destinataires des actions

Les personnes actives dans le secteur de l'agriculture :

- exploitants, conjoints d'exploitants travaillant sur l'exploitation et aides familiaux,

- salariés agricoles,
- entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers,
- agents de développement,
- formateurs et animateurs d'actions de formation et de démonstration,
- salariés des entreprises agroalimentaires et des coopératives agricoles ou forestières répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises,

Bénéficiaires de l'aide

Les porteurs des actions, attributaires de l'aide, peuvent être tout établissement public (dont les organismes consulaires) ou privé, ou toute association ou organisme intervenant dans le champ de la diffusion de connaissances scientifiques et des pratiques novatrices dans les secteurs concernés qui répondent à l'appel à projets du CREF (décrit dans le cadre

du dispositif 111 A). A titre d'exemple et de façon non exhaustive, peuvent être éligibles au

dispositif les chambres d'agriculture, les centres régionaux de la propriété forestière, les établissements d'enseignement agricole, les fédérations régionales ou départementales des CIVAM, les groupes de recherche en agriculture biologique, les instituts techniques...

DEPENSES ELIGIBLES

Dans le respect du décret sur l'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural, les dépenses éligibles comportent :

- En tant que de besoin, les frais afférents à l'installation du dispositif de démonstration, à son entretien et à son suivi et dans la limite de 20 % du budget global de l'action
- Les frais liés, directement et exclusivement, à l'organisation de l'action de démonstration en elle-même (conception et impression de documents pédagogiques, rémunération des intervenants, ingénierie pédagogique amont liée directement à l'action)
- La prise en charge, le cas échéant et sur la base des réglementations nationales et communautaires en vigueur, des surcoûts ou manques à gagner supportés par les participants aux actions ou leurs employeurs, du fait de cette participation aux actions concernées. Ces dépenses devront être réellement supportées par le bénéficiaire de l'aide.

INTENSITE DE L'AIDE

55 %

FINANCEMENT FEADER

5 500 €

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation réalisées
- Nombre d'hectares convertis en chanvre
- Nombre d'exploitations agricoles impliquées dans cette démarche
- Tonnage de chanvre cultivé

ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS

COFINANCEMENTS	
-	Conseil Régional : 2 500 €
-	Conseil Général : 2 000 €

Fiche action n°12
Encourager la diversification vers des activités non agricoles

RATTACHEMENT A L'OBJECTIF LEADER DU PAYS RUFFECOIS

Objectif n°3 : Initier une agriculture innovante, respectueuse du milieu et partie prenante dans la préservation de la qualité des milieux naturels

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

311 Diversification vers des activités non agricoles

OBJECTIFS

La conjoncture et la politique agricole ont longtemps encouragé le productivisme et la spécialisation des productions. Le Ruffécois n'a pas échappé à la règle et a vu se développer les grandes cultures. Cependant, les perspectives des marchés et de la politique agricole, les possibilités d'agrandissement et de débouchés obligent certains agriculteurs à chercher d'autres sources de revenus et à modifier leurs méthodes de travail. Ce peut être également la volonté de l'exploitant de développer une production atypique.

En encourageant à la diversification vers des activités non agricoles, le Pays du Ruffécois veut permettre aux agriculteurs de développer de nouvelles compétences moins tributaires du travail de la terre telles que les activités de transformation de produits et de vente directe (fromages de chèvre, fruits, légumes, arbres...), le tourisme vert (hébergement, centre équestre, ferme auberge) ou encore l'agrotourisme.

EFFETS ATTENDUS

- Assurance de compléments de revenus
- Création de lien social autour des exploitants agricoles
- Augmentation du nombre d'exploitants agricoles engagés dans une démarche de diversification agricole
- Amélioration du cadre de vie
- Offre de service plus grande, plus diversifiée
- Augmentation du tourisme de nature

BENEFICIAIRES VISES

Seuls les membres d'un "ménage agricole" sont éligibles à cette mesure, c'est-à-dire toute personne physique ou morale ou groupe de personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole (hormis les salariés agricoles). S'il s'agit d'une personne morale ou d'un

groupement de personnes morales, il doit exercer une activité agricole sur l'exploitation au moment de la demande de soutien.

Sont considérées exercer une activité agricole les personnes affiliées à l'Assurance Maladie des Exploitants Agricoles (AMEXA) en qualité de non salariées agricoles réalisant les activités visées au 1° de l'article L.722-1 du code rural et dont l'importance de l'entreprise répond aux conditions posées par l'article L.722-5 du

code rural.

Sont éligibles à cette mesure, les personnes physiques et les personnes morales qui exercent une activité agricole telle que définie ci-dessous :

- le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, à titre exclusif ou principal, bénéficiaire des prestations de l'AMEXA (les coexploitants, les chefs d'exploitation en GAEC...)
- le chef d'exploitation à titre secondaire affilié à l'AMEXA ou rattaché au régime de protection sociale de son activité principale non salariée non agricole,
- les personnes morales de formes civile ou commerciale (EARL, SCEA, SARL...)

Les conjoints collaborateurs d'une personne éligible sont éligibles à cette mesure, mais un simple conjoint ayant droit, ne participant pas aux travaux sur l'exploitation, n'est pas éligible.

- Des regroupements de membres de ménages agricoles tels que précités et exerçant une activité agricole sont éligibles à cette mesure (associations, GIE).
- Les coopératives agricoles ne sont pas éligibles à cette mesure

Les aquaculteurs ne sont pas éligibles ; ils bénéficient des mesures du Fonds Européen pour la Pêche.

Les bénéficiaires de la mesure 311 ne peuvent pas bénéficier des mesures 312 et 313.

DEPENSES ELIGIBLES

1. Agritourisme

- investissements liés à la création ou à l'extension de l'activité d'accueil, hébergement (à l'exception de la création de nouveaux gîtes), restauration, travaux de réhabilitation de bâtiments existants (gros oeuvre, menuiserie, plomberie, sanitaire, peinture...)

sont exclus :

- les dépenses concernant les équipements de confort type piscine, sauna...
- les habitations légères de loisirs (comme par exemple les bungalows, chalets, mobil-homes), sans exclure d'autres types d'habitations de loisirs « innovantes » (matériaux, architecture,...).

2. Activité de production de service

- acquisition de matériel pour le travail d'entretien (hors utilisation sur l'exploitation) : débroussailleuse, motoculteur....

3. Activités équestres

- travaux d'aménagement de bâtiments pour l'accueil des chevaux en gardiennage ou chevaux de passage (randonnées...)
- acquisition de matériel spécifique de transport non motorisé (remorque, van...) ou aménagement d'un véhicule.

4. Vente directe

- travaux d'aménagement des locaux de vente
- acquisition de matériel frigorifique, présentoirs...
- études : le coût de l'étude de faisabilité

Pour l'ensemble de ces dépenses, seuls les matériels neufs sont éligibles

Sont exclues les dépenses suivantes :

- le matériel neuf lorsqu'il s'agit d'un simple renouvellement,
- le matériel d'occasion,
- les dépenses de main d'oeuvre dans le cas de l'auto-construction,
- les investissements induits par l'application des normes sauf pour des normes

communautaires récemment introduites (délai de grâce de 36 mois maximum à compter de la date à laquelle la norme devient obligatoire).

INTENSITE DE L'AIDE

55 %

Taux minimum d'aide publique : 30 %

Taux maximum d'aide publique :

- Investissements matériels : 60 %
dans la limite d'une subvention minimum de 3 000 € et maximum de 60 000 €
- Investissements immatériels : 80 %
dans la limite d'un montant maximum de dépenses éligibles de 3 000 € HT

FINANCEMENT FEADER

150 000 €

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de bénéficiaires
- Type d'activités développées
- Part des agriculteurs engagés dans une démarche de diversification

ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS

COFINANCEMENTS

- Conseil Régional : 81 818 €
- Conseil Général : 40 910 €

**Fiche action n°13
Animation du GAL**

RATTACHEMENT A L'AXE

Axe 4 : Mise en œuvre de l'axe 4 Leader

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

431 Fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire

OBJECTIFS

Etant donné l'importance pour le territoire d'un tel programme, des moyens humains et techniques devront être mobilisés pour le mener à bien et atteindre les objectifs fixés.

Cette animation se caractérisera par :

- la mobilisation d'une ingénierie particulière et la mise en place d'un poste d'animateur du programme
- le suivi par l'animateur et certains membres du GAL de formations afin d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour l'animation du programme
- la participation à des conférences, colloques et rencontres au sein du réseau rural afin d'échanger sur les actions menées et d'optimiser l'action locale
- la réalisation d'études et de diagnostics nécessaires pour que le GAL puisse engager des réflexions
- la mise en place d'outils visant à mettre en œuvre l'évaluation du programme
- des supports de communication

EFFETS ATTENDUS

- Rendre l'intervention du Pays par le biais du programme Leader la plus efficace possible
- Acquérir une expérience en matière de gouvernance locale
- Développer de nouvelles méthodes de travail et d'évaluation des politiques menées
- Assurer une communication efficace sur le programme

BENEFICIAIRES VISES

Structure porteuse du GAL : Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois

DEPENSES ELIGIBLES

Coûts de fonctionnement du GAL : personnel, formations, études, communication

INTENSITE DE L'AIDE

55 %

FINANCEMENT FEADER

150 000 €

Fiche action n°14
Coopération interterritoriale

RATTACHEMENT A L'AXE FEADER

Axe 4 : Mise en œuvre de l'axe 4 Leader

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR

421 Coopération interterritoriale et transnationale

OBJECTIFS

L'échange d'expériences et la recherche de débouchés pour la production de chanvre avec le GAL du Pays Mellois

Les agriculteurs ruffécois, par le biais de l'association PROVALEIC, ont désiré s'inscrire dans une démarche de diversification de la production agricole par la culture du chanvre. Ils entendent ainsi créer une filière autour du chanvre qui s'appuierait sur une unité de transformation du chanvre dans la plasturgie.

En parallèle, le Pays Mellois s'est engagé depuis maintenant plusieurs années dans la valorisation de la culture chanvrière. L'association Chanvre Mellois regroupe ainsi des agriculteurs qui ont su adapter leurs méthodes de travail et leurs outils pour s'inscrire dans une démarche de diversification de la production agricole. Le chanvre est ainsi écoulé en qualité d'isolant au sein du secteur du bâtiment et de la construction.

Cette complémentarité de débouchés offre des perspectives de développement intéressantes pour la culture du chanvre sur ces deux territoires voisins. Des échanges informels existent déjà et ne demandent qu'à être consolidés.

La coopération avec le GAL du Pays Mellois sera le moyen de :

- renforcer l'échange d'expériences entre agriculteurs mellois et ruffécois notamment sur les techniques agronomiques, échange qui est déjà à l'œuvre autour du PER du Ruffécois.
- mutualiser les moyens de communication et les actions d'information sur la culture du chanvre dans les deux territoires
- impliquer l'ensemble des acteurs de la production à la commercialisation du chanvre dans une démarche d'appropriation des différentes phases du processus
- mener des travaux sur les débouchés potentiels

EFFETS ATTENDUS

Mutualiser les savoir-faire au profit de la diversification agricole

BENEFICIAIRES VISES

Structure porteuse du GAL : Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois

Fiche action n°15 Coopération trans-nationale
--

RATTACHEMENT A L'AXE FEADER

Axe 4 : Mise en œuvre de l'axe 4 Leader

REFERENCE AU DISPOSITIF DU DRDR
--

421 Coopération interterritoriale et transnationale

OBJECTIFS

<i>La valorisation touristique du végétal avec le GAL tchèque de Posumavi</i>
--

Le Ruffécois entretient des relations privilégiées avec le territoire tchèque de Prachenko en République Tchèque. En effet, le Club Marpen qui vise à la valorisation du patrimoine local s'est engagé depuis maintenant plusieurs années dans un programme d'échanges en accueillant des lycéens et élus afin d'échanger sur les savoir-faire communs et complémentaires grâce notamment au programme européen EQUAL. Le Club Marpen a reçu de janvier à avril une étudiante tchèque en Master d'Economie. Ceci a été l'occasion pour le Pays de travailler avec elle sur une possible coopération avec le GAL Posumavi situé à l'Ouest de la République Tchèque et qui englobe le territoire de Prachenko. La présence de cette stagiaire a été bénéfique puisqu'elle a participé aux présentations Leader, ce qui a conforté la volonté des élus du Ruffécois de coopérer avec les tchèques.

Le GAL Posumavi a fait le choix de cibler sa stratégie Leader sur la valorisation de son patrimoine local et présente des similarités avec le territoire du Ruffécois. Ainsi, tout comme le Ruffécois, il souhaite axer sa stratégie Leader entre autre sur la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Après avoir étudié ces complémentarités entre les deux stratégies, plusieurs pistes de coopération se sont offertes à nous autour de la valorisation du patrimoine naturel en particulier le végétal :

- échange d'artistes pour les expositions permanentes,
- échange de pratiques sur la gestion des espaces verts, sur la gestion de l'eau,
- accueil d'horticulteurs tchèques lors de l'exposition florale du Ruffécois ou pour exposer dans les jardins et visite d'horticulteurs ruffécois en République Tchèque,
- exposition sur les différences en matière de végétaux entre les deux pays.

EFFETS ATTENDUS

Renforcer la solidarité grâce au végétal
--

BENEFICIAIRES VISES

Structure porteuse du GAL : Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois

B. Maquette financière

Axes du DRDR	Fiche action mobilisée	Dispositif	Contributions publiques françaises					Dépenses publiques co-financées	FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de co-financement FEADER / DPN	Contribution privée éventuelle
			Etat	Région	Département	Pays/EPCI/Communes	Autres					
Axe 1	Fiche action 7	111-B					4 500 €	4 500 €	5 500 €	10 000 €	55%	
	Fiche action 8	121-C1		9 000 €	9 000 €			18 000 €	22 000 €	40 000 €	55%	60 000 €
	Fiche action 9	121-C4		25 500 €	15 000 €			40 500 €	49 500 €	90 000 €	55%	210 000 €
	Fiche action 10	121-C7		19 000 €	10 025 €			29 025 €	35 475 €	64 500 €	55%	150 500 €
	Fiche action 11	111-B		2 500 €	2 000 €			4 500 €	5 500 €	10 000 €	55%	
Total Axe 1									117 975 €			
Axe 3	Fiche action 1	323-E		40 500 €	54 000 €	40 500 €		135 000 €	165 000 €	300 000 €	55%	
	Fiche action 2	313		61 364 €	61 364 €			122 728 €	150 000 €	272 728 €	55%	136 365 €
	Fiche action 3	313		36 818 €	49 091 €	36 819 €		122 728 €	50 000 €	272 728 €	55%	
	Fiche action 4	323-D2	49 091 €	73 637 €	24 545 €	49 091 €	49 091 €	245 455 €	300 000 €	545 455 €	55%	
	Fiche action 5	331					16 364 €	16 364 €	20 000 €	36 364 €	55%	
	Fiche action 6	312	67 500 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €		270 000 €	330 000 €	600 000 €	55%	300 000 €
	Fiche action 12	311		81 818 €	40 910 €			122 728 €	150 000 €	272 728 €	55%	136 365 €
Total Axe 3									1 265 000 €			
Coopération												
Animation/ Fonctionnement	hors participat°rés	431				122 728 €			150 000 €	272 728 €		
	participat°réseau	431							30 000 €			
Total			116 591 €	417 637 €	333 435 €	316 638 €	69 955 €	1 131 288 €	1 562 975 €	2 787 231 €	55%	993 230 €

A. Organisation du GAL

1. Une animation dédiée qui aura pour but de renforcer l'action du Pays

Un animateur au sein de l'équipe du Pays aura pour unique mission la mise en œuvre du programme Leader. Le recrutement d'une personne est envisagé à cet effet afin de renforcer l'ingénierie du Pays.

Ce chargé de mission travaillera en collaboration directe avec les autres chargés de mission du Pays :

- avec le chargé de mission Economie, Emploi, Solidarité qui est notamment en charge du développement agricole et du développement des entreprises artisanales et commerciales,
- avec l'animatrice chargée du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture qui s'occupe entre autre de la mise en réseau des Jardins et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire,
- avec le technicien Environnement qui s'occupe de toutes les questions environnementales et des actions de végétalisation.
- avec le service comptabilité pour le suivi financier du programme

Le chargé de mission Leader travaillera également en partenariat avec les agents de développement des communautés de communes qui pourront constituer les principaux porteurs de projets publics et qui pourront lui faire remonter les projets susceptibles de bénéficier de fonds Leader.

De même, des échanges réguliers avec les techniciens des structures publiques ou privées telles les chambres consulaires ou autres Syndicats seront mis en place afin que les politiques soient coordonnées. Ces temps d'échange seront également l'occasion pour le chargé de mission de s'informer auprès d'eux des projets à venir et des porteurs de projets potentiels.

Le GAL travaillera également en étroite collaboration avec les commissions thématiques du Pays du Ruffécois qui abordent les thèmes développés par la stratégie du GAL afin d'assurer une coordination des politiques menées. Il s'agira essentiellement des commissions suivantes :

- la commission Cadre de vie
- la commission Economie
- la commission Solidarité et Services à la population
- la commission Tourisme et Vallée de la Charente
- le comité de pilotage eau
- le comité de pilotage jardins

Le rôle du chargé de mission Leader sera :

- de rédiger le règlement intérieur du GAL,
- d'élaborer la stratégie du GAL suivant les orientations définies par le comité de programmation,
- de fixer les critères d'évaluation des dossiers de demande de subvention,
- de recevoir chaque porteur de projet et de les aider dans le montage des dossiers,
- de convoquer les membres du comité de programmation aux comités d'examen des dossiers, d'en assurer l'animation et de rester en appui au comité de programmation lors des délibérations,
- de réaliser l'évaluation du programme Leader et de ses effets par l'intermédiaire des indicateurs de réalisation fixés par le comité de programmation,
- de réaliser des diagnostics dans les domaines jugés majeurs par le comité de programmation afin que celui-ci puisse mener des réflexions et des actions spécifiques visant à répondre aux problèmes rencontrés,
- d'enregistrer les dossiers retenus dans le réseau OSIRIS et de communiquer les actions engagées au réseau UNA Leader.

2. La structure porteuse

La structure porteuse du GAL sera le Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois. Cette structure répond aux critères d'éligibilité des territoires pouvant répondre à l'appel à projets Leader et possède les compétences nécessaires.

Réel territoire de projet, il est reconnu par la loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire du 25 juin 1999 ainsi que son périmètre par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003. Il a ainsi une expérience dans le montage de projets à l'échelle du bassin de vie en surpassant le seul caractère communal et intercommunal. Cette notion de développement local a ainsi été appliquée lors du montage de projets tels que le Pôle d'Excellence Rurale sur la valorisation d'une filière chanvre, le volet territorial du Contrat de Projets Etat-Région, et même au-delà du bassin de vie avec notamment la mise en place de la Maison de l'Emploi Nord Charente (en collaboration avec le Pays de Charente Limousine).

L'équipe du Pays développe également des compétences en matière de gestion de contrats avec les politiques contractuelles mises en place par la Région et le Département. Elle gère ainsi une enveloppe de 4 millions d'euros dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 et une enveloppe de 55 000 euros par an dans le cadre du Contrat de Cohésion du département de la Charente.

B. Suivi et évaluation

1. Un suivi nécessaire pour garantir l'efficacité du programme

En complément du réseau OSIRIS, un tableau de bord sera mis en place pour le suivi du programme Leader :

- **une base de données** répertoriera l'ensemble des porteurs de projets reçus, les porteurs de projets aidés, leur statut, leur secteur d'activité, le type d'actions financées, le montant des subventions, les cofinanceurs sollicités, l'état des enveloppes de chaque fiche action... Ce suivi permettra entre autre de réorienter l'action du GAL si des dysfonctionnements interviennent comme par exemple une enveloppe trop peu utilisée. Il s'agira alors de mettre en place des actions correctives telles que de la communication auprès des potentiels porteurs de projets ou des différents partenaires ou un réajustement des enveloppes afin de relancer le programme.
- **l'implication des membres du GAL sera évaluée.** Les fiches de présence du comité de programmation seront informatisées et analysées afin d'identifier les possibles absences de certains membres. Si ces absences devaient se répéter, le comité de programmation devrait alerter les membres concernés afin de ne pas altérer la bonne marche du programme et son efficacité sur le développement du territoire.
- **un suivi sur le terrain des actions financées** est envisagé dans la mesure où la mise en place de ce programme Leader doit apporter des résultats tangibles et apporter une réelle valeur ajoutée pour le territoire. Il sera à définir et préciser avec le GAL.

2. L'évaluation comme moyen d'améliorer l'action du GAL

L'évaluation du programme Leader constituera une étape essentielle de la programmation Leader puisqu'elle permettra d'évaluer l'avancement du programme, la pertinence de la stratégie retenue, les modifications éventuelles à apporter à l'organisation du GAL afin de le rendre le plus efficace possible. Le GAL se conformera aux règles qui seront définies en matières d'évaluation. Elle interviendra à différentes étapes de la programmation Leader :

- **une évaluation annuelle** qui permettra au GAL de se faire une idée de l'état d'avancement du programme, des enveloppes par axe et par fiche action et des actions à renforcer car trop peu mobilisées
- **des évaluations ponctuelles sur des thématiques précises** selon les domaines vers lesquels le GAL souhaitera se tourner pour mener des études spécifiques
- **une évaluation à mi-parcours** qui sera réalisée à partir de la base de données et à partir des indicateurs de réalisation mis en place dans le cadre de chaque fiche action qui permettra d'évaluer la portée du programme Leader, l'état d'avancement de chaque enveloppe afin d'identifier les actions pour lesquelles le programme pourra rencontrer des difficultés et de définir les actions correctives pour pallier à ces dysfonctionnements. Cette évaluation prendra également un caractère qualitatif à travers l'analyse des projets

portés, l'analyse des indicateurs qualitatifs et des échanges avec les porteurs de projets sur les apports ou les limites du programme Leader.

- **une évaluation en fin de programme** qui visera à évaluer les effets réels et la valeur ajoutée du programme Leader sur le territoire afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements et les bons points de l'animation afin d'éviter les premiers et de s'inspirer des seconds lors des prochains programmes.

L'évaluation devra être non seulement quantitative mais également qualitative. Des données telles que la nature des porteurs de projets (public/privé), la nature des actions menées, leur portée sur le territoire, leur degré d'innovation permettront d'alimenter la réflexion du GAL et d'ajuster ses actions.

C. Capitalisation et diffusion

1. Capitalisation via le réseau rural

L'un des intérêts pour le Pays du Ruffécois de développer un programme tel que Leader se trouve dans le fait de pouvoir capitaliser des savoir-faire dans le développement local et dans la pratique d'actions innovantes.

Le GAL du Pays du Ruffécois s'appuiera sur le réseau rural régional et national. Le programme Leader étant nouveau pour le territoire, il s'agira dans un premier temps de capitaliser sur le programme Leader lui-même et son fonctionnement par le biais :

- d'une capitalisation sur les expériences innovantes du réseau Leader afin de s'imprégner de la philosophie Leader
- d'une capitalisation sur les méthodes de montage, de suivi et d'évaluation des projets afin de mener à bien la partie opérationnelle du programme
- d'une capitalisation des projets de coopération afin d'identifier les territoires susceptibles de mener des actions de coopération avec le GAL du Pays du Ruffécois

Le GAL participera également à son tour à l'apport d'expériences au sein du réseau rural puisqu'il participera de manière active aux échanges d'expériences proposés par le réseau, il communiquera au réseau les projets aidés et tout particulièrement les démarches innovantes afin d'alimenter la base de données du site internet régional et national.

La capitalisation ne sera pas restreinte aux seuls territoires Leader mais se fera également avec d'autres territoires dans la mesure où ces derniers auraient une stratégie de développement similaire à celle du GAL du Pays Ruffécois.

2. Diffusion au sein du territoire

Le GAL devra communiquer sur ses actions et diffuser l'expérience acquise afin de développer le caractère innovant du programme et de l'étendre à un maximum d'acteurs. Cette diffusion se fera par plusieurs biais :

- diffusion via le site Internet du Pays du Ruffécois avec une rubrique dédiée au programme Leader
- diffusion via la lettre d'information des communautés de communes distribuée à chaque foyer
- diffusion via la presse locale lors du lancement et tout au long du programme
- diffusion auprès des élus lors des Commissions de Synthèse et Comités Syndicaux
- diffusion auprès des partenaires au sein des commissions thématiques du Pays
- diffusion au sein du réseau rural par le biais du site internet Una-Leader et lors des temps de rencontres et d'échanges d'expériences

CONCLUSION

Déjà très fortement marqué par la volonté de fédérer, de concerter, de mutualiser les forces, de créer des synergies entre les acteurs, le Pays du Ruffécois se trouve à une période charnière pour le maintien et la généralisation de cette mobilisation des ressources humaines locales au sein d'une gouvernance locale.

Un réel effort de mobilisation des acteurs a été entrepris lors de l'élaboration de la candidature à l'appel à projets Leader et ne demande qu'à se poursuivre au sein du programme lui-même jusqu'en 2013 et ensuite à s'inscrire dans les habitudes du Pays lui-même.

Cette consultation des acteurs aura ainsi permis de mettre en exergue un enjeu primordial pour le territoire : la prise de conscience des acteurs et leur mobilisation devront concourir au renforcement de l'identité végétale du territoire aussi bien en termes écologique, économique, touristique, agricole que culturel.

Le Pays du Ruffécois souhaite mettre en relation les attentes et les souhaits de chacun par le biais à la fois d'un consensus partagé et d'une politique volontariste en matière de préservation des ressources naturelles. Il a ainsi défini trois objectifs qui s'appuient chacun sur des éléments forts du patrimoine naturel du territoire :

- Renforcer l'image et l'attractivité du territoire : le tourisme vert et les jardins du Ruffécois se posent ici comme les leviers essentiels, encore trop peu exploités, d'un développement touristique et culturel pour le territoire.
- Développer l'éducation à l'environnement : l'implication de tous les acteurs du territoire, quels qu'ils soient, doit œuvrer à la préservation des espaces naturels et de la qualité de l'eau et tendre vers un développement patrimonial et écologique du territoire.
- Initier une agriculture innovante et partie prenante dans la préservation de la qualité des espaces naturels : la diversification agricole et le recours à de nouvelles cultures telles le chanvre sont les clés d'un nouveau type de développement agroéconomique essentiel pour le maintien des exploitations et de l'identité agricole du territoire.

Ce programme Leader permettra ainsi au Pays du Ruffécois de renforcer les attentes exprimées depuis déjà de nombreuses années grâce à des pratiques novatrices en termes de projets mais aussi en termes de gouvernance. L'innovation résidera entre autres dans la coopération transnationale et interterritoriale qui permettra de s'ouvrir à de nouveaux horizons et à des pratiques différentes.

L'ouverture constitue ainsi la clé de la réussite de ce programme Leader en Pays Ruffécois : l'ouverture à l'innovation, l'ouverture à la concertation, l'ouverture à la coopération sont autant d'avancées qui vont dans le sens de l'ouverture économique, diplomatique et sociale que prône l'Union Européenne.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des communes du Pays du Ruffécois

Annexe 2 : Statuts du Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois

Annexe 3 : Délibération du Pays du Ruffécois autorisant la candidature du Pays à l'appel à projets Leader